

39 PROPOSITIONS DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROTECTION DE LA NATURE POUR LE 4E PLAN NATIONAL EN FAVEUR DES MILIEUX HUMIDES



30/11/2021

Propositions de la Société nationale de protection de la nature pour le quatrième Plan national en faveur des milieux humides de la troisième Stratégie nationale pour la biodiversité



39 PROPOSITIONS DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROTECTION DE LA
NATURE POUR LE 4E PLAN NATIONAL EN FAVEUR DES MILIEUX HUMIDES

Propositions de la Société nationale de protection de la nature pour le quatrième
Plan national en faveur des milieux humides de la troisième Stratégie nationale
pour la biodiversité

En amont de la réunion du 1^{er} décembre 2021

Rédaction : Grégoire Macqueron

Contributeur : Grégoire Macqueron et Rémi Luglia

Relecture : Christophe Eggert

Mise en page : Delphine Nicodème

30/11/2021



Sommaire

LA SNPN.....	7
Les missions de la SNPN :.....	7
CONTEXTE.....	9
I-1/ FAIRE PROGRESSER LA CONNAISSANCE DES MILIEUX HUMIDES	10
29. Les zones humides sont mieux comprises et l'on peut détecter les phénomènes et dynamiques systémiques et globaux qui les affectent	10
Action : Inventorier, cartographier et mettre en œuvre un suivi quantitatif des mares; identifier les réseaux fonctionnels de mares ; mutualiser les données ; intégrer la cartographie des mares à celle des zones humides. Idéalement, ajouter à cette cartographie des données sur l'état écologique des mares et de leurs réseaux. Actualiser la cartographie tous les 5 ans.	10
I.3/ MIEUX EVALUER	11
30. Les zones humides sont mieux comprises et l'on peut détecter les phénomènes et dynamiques systémiques et globaux qui les affectent	11
Action : Généraliser l'utilisation du dispositif de suivi des actions écologiques sur les zones humides (MHEO).....	11
II-1/ METTRE EN OEUVRE DES APPROCHES STRATEGIQUES POUR LES MILIEUX HUMIDES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE	12
31. Les solutions fondées sur la nature basées sur les zones humide (SFN-ZH) sont déployées.....	12
Action : Accompagner les collectivités dans l'intégration des SFN-ZH en lien avec la lutte et la réduction des effets des changements climatiques, y compris basées sur des zones humides ordinaires, dans leurs documents d'urbanisme et d'aménagement, et dans la mise en place des SFN-ZH.....	12
32. Les zones humides sont protégées et maintenues en bon état écologique	13
Action 1 : Faire que les SAGE fixent des cumuls maxima de surfaces affectées au sein de leur périmètre, au-delà desquels tous nouveaux travaux d'assèchement ou de remblaiement (même en-dessous des seuils de déclaration ou d'autorisation) seraient interdits.	13
Action 2 : Possibilité pour le règlement des SAGE d'édicter une règle particulière d'interdiction de destruction des zones humides sans seuil de surface (modification de l'article R. 212-47 du code de l'environnement).	13
33. 100% des récifs coralliens français sont protégés effectivement et efficacement	14
Action : Mettre en place des mesures fortes au niveau des bassins versants des récifs coralliens, selon les modalités de protection propres aux territoires concernés. Demander un PNA récifs coralliens ?.....	14
II-2/ FAIRE DES MILIEUX HUMIDES UN VERITABLE ENJEU AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL POUR FAIRE FACE AUX CRISES ACTUELLES	15



34. Les Solutions Fondées sur la Nature basées sur les zones humides sont déployées 15
 Action 1 : Intégrer les contributions de ces puits de carbone aux contributions **déterminées au niveau national de l'Accord de Paris sur le Climat.** 15
 Action 2 : Généraliser les SFN basées sur les zones humides (tourbières, mangroves, marais littoraux, herbiers marins, etc. sans oublier les réseaux de mares) pour stocker du carbone et maintenir les stocks de carbone..... 15
35. Le 4e PNMH bénéficie d'un portage politique fort, continu et interministériel 16
 Action 1: Nommer un délégué interministériel pour piloter le 4e PNMH..... 16
 Action 2: Effectuer un reporting interministériel.17
 Action 3 : Assurer les moyens de la politique "zones humides" et leur pérennité pluriannuelle.....17
 Action 4: Rendre visible le PNMH au sein de la 3e SNB..... 18
36. La ressource en eau subit moins de pressions..... 19
 Action : Intégrer les zones humides dans les politiques de protection de la quantité et de la qualité des eaux, en prenant en compte les effets des changements climatiques..... 19
37. Une écofiscalité favorable aux zones humides20
 Action 1 : Supprimer les subventions néfastes aux zones humides après leur priorisation.....20
 Action 2: Soustraire les zones humides non-**bâties de l'immobilier soumis à l'IFI.** 21
 Action 3 : Créer le mécanisme de dation (don de terrain pour régler des frais de succession) de terrains naturels, créer les critères et agrément des destinataires de ces dations..... 21
 Action 4: Défisicaliser les travaux de **restauration ou d'entretien à l'instar de ce qui existe** en faveur des bois et des forêts.....22
38. La création de périmètre tampon autour des aires protégées par les particuliers est favorisée..... 23
 Action : Supprimer ou réduire la taxe sur les revenus issus des espaces naturels pour toutes les activités respectant des critères **d'éco-conditionnalité.**..... 23

II-3/ MOBILISER LES ACTEURS POUR MIEUX FAIRE CONNAITRE LES MILIEUX HUMIDES ET LES SERVICES QU'ILS RENDENT..... 23

39. Les acteurs des territoires sont engagés pour les zones humides 23
 Action : Accroître les capacités de formation et d'appropriation des politiques publiques en faveur des zones humides (GEMAPI, méthode d'évaluation des fonctions des zones humides, etc.)..... 23
40. Les acteurs des territoires sont engagés pour les zones humides 24
 Action : Soutenir le programme de CESP 2021-2030 en faveur des zones humides..... 24
41. Les acteurs des territoires sont engagés pour les zones humides 25
 Action : Former avocats et juges, notamment ceux spécialisés en droit de **l'urbanisme, droit rural et droit des collectivités, au droit de l'environnement et à l'analyse d'études d'impact.** 25



42.	La création de périmètre tampon autour des aires protégées par les particuliers est favorisée.....	26
	Action : Sensibiliser les collectivités territoriales et les notaires, les associations et fondations au dispositif des Obligations Réelles Environnementales (ORE).....	26
43.	L'accès citoyen à la justice environnementale et à la démocratie participative en lien avec les projets environnementaux est favorisé.....	27
	Action : Créer un réseau de veille et d'alerte sur les projets et les consultations en zones humides.....	27
44.	La demande sociétale d'application de la réglementation et d'équité territoriale en matière protection des zones humides et des marais est satisfaite	28
	Action : Accompagner les citoyens et ONGs locales.....	28
45.	L'engagement et l'expression des jeunes en faveur des zones humides est favorisé	29
	Action 1: Créer des liens entre les mouvements de jeunes internationaux et nationaux.	29
	Action 2: Créer des liens entre les différents mouvements thématiques (marche pour le Climat, jeunes ambassadeurs de l'environnement, RESES, etc.) et le sujet des zones humides.	29
	Action 3 : Intégrer des jeunes dans les différentes instances concernant l'eau, les zones humides.....	30
	Action 4: Développer des aires terrestres éducatives avec des mares pédagogiques	31
46.	L'efficacité des actions de communication, d'éducation, de sensibilisation et de participation applicable par les acteurs des zones humides (CESP) est améliorée .	31
	Action : Réaliser une recension et la diffusion des retours d'expérience (REX) en matière d'action de communication, d'éducation, de sensibilisation et de participation applicable par les acteurs des zones humides (CESP).....	31
47.	La société comprend les mares et les apprécie	32
	Action : Sensibiliser le grand public, les scolaires, les acteurs, les collectivités aux enjeux des mares, améliorer leur image, notamment avec le renforcement et le développement de la Fête des mares.	32
III-1/ PROTÉGER.....		33
48.	Les Solutions Fondées sur la Nature basées sur les zones humides sont déployées.....	33
	Action : Créer un fonds de financement abondé par la taxe carbone, la valorisation économique des flux et stocks de carbone, la taxe d'aménagement, etc. pour financer les SFN-ZH en lien avec la lutte et la réduction des effets des changements climatiques.	33
49.	Les zones humides sont protégées et maintenues en bon état écologique	34
	Action : Instaurer un régime de déclaration au titre de la nomenclature Loi sur l'eau qui s'applique dès le premier m² de zone humide impacté par les travaux (modification de l'article R. 214-1, nomenclature Eau annexée)	34
50.	Les surfaces de zones humides protégées sont plus étendues	34
	Action 1 : Dans la SNAP, donner la priorité aux écosystèmes de zones humides, et en particulier de tourbières, dans la création de nouvelles aires protégées.	34
	Action 2 : Mettre des zones humides en protection forte.....	35



51. **Une maîtrise foncière des zones humides accrue** 36
Action : Les agences de l'eau acquièrent 20 000 ha (en plus des 20 000 déjà acquis) de façon pérenne. 36
52. **Une maîtrise foncière des zones humides accrue** 37
Action : Les 20 000 ha déjà acquis et les 20 000 ha à acquérir sont identifiés, cartographiés et protégés ou gérés de manière favorable aux zones humides. 37
53. **Les financements en faveur des zones humides sont accrus** 37
Action 1: Verdissement de la dotation globale de fonctionnement en faveur des communes faisant le choix de protéger les zones humides. 37
Action 2: Accroître et sanctuariser les **budgets de la direction de l'eau et de la biodiversité du MTE, de l'OFB et des Agences de l'eau**. 38
Action 3 : Développer de nouvelles sources de financements, comme une contribution des assurances, dédiées à la préservation/restauration des zones humides qui sont des Solutions Fondées sur la Nature face aux catastrophes naturelles. 39
54. **Les pratiques agricoles favorables aux zones humides sont soutenues financièrement** 39
Action 1: Rattacher les PSE au premier pilier de la PAC ; généraliser les PSE. 39
Action 2: Créer un **soutien financier pérenne (>5ans) à l'élevage extensif en zone humide**. 40
55. **La création de périmètre tampon autour des aires protégées par les particuliers est favorisée** 41
Action 1 : **Créer des incitations fiscales pour les ORE : crédits d'impôts et/ou autres incitations fiscales** en fonction de critères liés à la qualité des milieux naturels et aux mesures de protection ou de gestion prises ; exclusion du dispositif des ORE signées dans le cadre de la compensation écologique , éligible à un régime fiscal incitatif seulement dans certains milieux naturels de qualité et/ou sous condition de contenu minimal de mesures de protection et/ou de gestion qui pourraient être définies dans le régime fiscal à paraître ; incitations fiscales mises en place **concernant donc aussi bien le revenu imposable et l'impôt sur le revenu que les impôts portant sur la valeur du bien concerné (plus-values, droits de mutation à titre gratuit, droit de succession, etc.)**. 41
Action 2 : Créer un réseau d'ANP privées à partir des territoires dans une démarche ORE, dation/don, baux ruraux à clause environnementale ? Intégrées dans une démarche de labélisation pour la défiscalisation, l'identification, la cartographie et le suivi dans le temps long. 42
56. **Les pressions sur les zones humides sont réduites** 42
Action : Créer une **redevance d'artificialisation des sols (notamment en zones humides)** ou une redevance pour utilisation de services écosystémiques, au bénéfice **des agences de l'eau et dédiée à la préservation de la nature, dans la lignée du principe pollueur-payeur**. 42
57. **L'accès citoyen à la justice environnementale et à la démocratie participative en lien avec les projets environnementaux est favorisé**..... 43
Action : Modifier sa législation sur l'évaluation des incidences environnementales des projets pour mieux transposer la directive européenne sur l'évaluation environnementale. 43
58. **Les mares et leurs réseaux ne sont plus détruits** 44



Action 1 : Protéger les mares et leurs réseaux par leur prise en compte dans les documents d'urbanismes, etc.	44
Action 2 : Mieux gérer les mares par l'acquisition publique ou associative, par des conventions de gestion, par l'écotabélisation.	45
Action 3 : Elaborer les modalités de mise en place de protection forte à des microsystemes comme les mares, puis commencer leur application.	45
Action 4 : Placer des réseaux de mares en ANP (continue ou discontinue).	46
III-2/ RESTAURER	47
59. Les fonctionnalités hydrologiques des zones humides sont maintenues et restaurées	47
Action : Ne pas restaurer les drainages existants, boucher activement des drains.	47
60. Des zones humides restaurées ou réhabilitées	47
Action 1 : Restaurer des zones humides.	47
Action 2 : Publier le décret d'application de l'article 167 de la loi n° 2016-1087. .	48
Action 3 : Réhabiliter des zones humides : réhumidifier les zones humides riches en carbone (tourbières, etc.) asséchés et non restaurées.	49
61. Des cours d'eau renaturés, avec des zones humides fonctionnelles	49
Action 1 : Effacer des grands barrages hydroélectriques dont l'impact sur la biodiversité et l'écoulement des sédiments est jugé le plus fort.	50
Action 2 : Restaurer écologiquement des rivières par la suppression de tous les obstacles, des digues et des enrochements, par des processus naturels (castors), etc.	50
Action 3 : Supprimer toutes les digues qui prolongent les embouchures et bloquent la circulation des sédiments vers les plages, en particulier en Méditerranée.	51
62. Les réseaux de mares sont restaurés et plus fonctionnels	51
Action : Créer, restaurer des réseaux de mares	51
63. Restaurer les fonctions écosystémiques et les réseaux écologiques des cours d'eau et des zones humides	52
Action : Restaurer les fonctions écosystémiques et les réseaux écologiques des cours d'eau et des zones humides par l'ingénierie écologique du Castor d'Europe.	52
III-3/ FAIRE EVOLUER LES USAGES	53
64. Les bassins versants des zones humides en ANP sont protégés	53
Action : Préserver une alimentation en eau suffisante des milieux naturels, prioritaire sur les autres usages (hormis eau potable) ; Mettre en place un prélèvement maximum annuel.	53
65. Les prairies humides sont maintenues	54
Action : Interdire le retournement des prairies humides.	54
66. Les fonctionnalités hydrologiques des zones humides sont maintenues et restaurées	55
Action : Interdire le drainage.	55
67. Les pressions sur les zones humides sont réduites	56



Action : Créer des mesures contractuelles, individuelles ou collectives pérennes, incitatives et avec de garanties à long terme, via les politiques agricoles et forestières..... 56

LA SNPN

PROTEGER LA FAUNE, LA FLORE ET LES MILIEUX NATURELS

La Société nationale de protection de la nature (www.snpn.com) est la plus ancienne association de protection de la nature de France et du monde. Fondée le 10 février **1854, elle est reconnue d'utilité publique** depuis le 26 février 1855.

Elle est une association à caractère scientifique qui se consacre à l'étude et à la protection de la nature, pour permettre aux écosystèmes et aux espèces qui les composent d'exprimer le plus librement possible leurs potentialités adaptatives et évolutives. La qualité de leurs interrelations avec les sociétés humaines est également prise en compte.

Elle œuvre particulièrement pour :

- **réduire les pressions anthropiques pour laisser plus d'espace** à une nature spontanée, diversifiée et mieux respectée ;
- anticiper les changements environnementaux et écosystémiques en incitant et en accompagnant des changements sociétaux ;
- **sortir de l'opposition humain/nature en favorisant et en popularisant une** cohabitation avec des bénéfices mutuels.

Les missions de la SNPN :

1. Contribuer à la recherche.

La SNPN conduit des études scientifiques et des suivis naturalistes en partenariat avec plusieurs laboratoires de recherche. Elle est co-auteur de publications scientifiques dans des revues référencées.

2. Gérer deux réserves naturelles nationales parmi les plus importantes en France.

La SNPN participe activement au réseau Réserves naturelles de France (RNF). Elle gère depuis 1927 la Réserve naturelle nationale de Camargue. Cette réserve protège intégralement un patrimoine dont **l'originalité et l'intérêt sont reconnus internationalement en raison de la diversité de ses habitats et des espèces qui les occupent (en particulier les 283 espèces d'oiseaux dont 269 d'intérêt patrimonial)**, ainsi que dans son fonctionnement écologique. Plus de 100 thèses de doctorat se sont déjà intéressées à cette biodiversité et à ces écosystèmes remarquables.

La SNPN gère également la Réserve naturelle nationale du Lac de Grand-Lieu (44) depuis sa création en 1985. Plus grand lac naturel de plaine français en hiver, le lac de Grand-Lieu accueille 270 espèces d'oiseaux, **ce qui le place au deuxième rang en France en matière de richesse ornithologique, après**



la Camargue. Elle héberge des espèces rarissimes, tout en devant faire face à des pressions **anthropiques croissantes (urbanisation, intensification agricole, tourisme...)**.

3. Orienter les politiques publiques selon ses valeurs, et à les accompagner.

La SNPN collabore étroitement avec tous les acteurs de la protection de la nature en France pour appuyer ensemble des plaidoyers au niveau politique pour favoriser la mise en place de lois en faveur de la nature.

La SNPN est depuis plus de 50 ans une tête de réseau national sur la thématique des zones humides. Elle est membre du Groupe national pour les milieux humides (GNMH), anime depuis 1991 pour le **compte du ministère de l'Écologie le Groupe zones humides (GZH ; laboratoire d'idées regroupant l'ensemble des acteurs de ces milieux)** et publie depuis trente ans la revue semestrielle *Zones Humides Infos* destinée aux acteurs de terrains et aux collectivités.

4. Mener des actions d'information, de vulgarisation scientifique et de sensibilisation.

Elle publie depuis 1961 une revue bimestrielle de médiation scientifique et d'expertise naturaliste de haut niveau *Le Courrier de la Nature*, et édite un numéro spécial thématique chaque année. Cette revue vise à sensibiliser le grand public autour de la protection de la nature grâce à la vulgarisation **d'articles scientifiques**.

Elle a créé et coordonne depuis 2014 un événement national intitulé « la Fête des Mares ». Cet **évènement sensibilise les Français (de métropole et d'outre-mer)** à la protection des zones humides et notamment des mares, pendant 10 jours en mettant en place sur tout le territoire des animations variées.

La SNPN anime également un inventaire participatif des mares en Île-de-France et accueille près de 50 000 visiteurs chaque année sur ses sites en Camargue qui sont sensibiliser grâce à des parcours pédagogiques.



CONTEXTE

Après avoir pris part et soutenu les contributions du Groupe Zones humides aux deuxième (2010-2012) et troisième (2014-2018) **plans d'action en faveur des zones humides, notamment sous la forme de dossier dans la revue *Zones Humides infos* (n°56-57, 2007¹; n°77, 2012²), la SNPN a contribué en 2018³, en partenariat avec le Groupe Zones humides qu'elle anime et avec le Groupe d'Histoire des zones humides, à la mission parlementaire en faveur des zones humides qui s'est conclu par la publication du rapport parlementaire *Terres d'eau, Terres d'avenir : Faire de nos zones humides des territoires pionniers de la transition écologique* remis au Premier Ministre, en janvier 2019 (Tuffnell et Bignon, 2019).**

C'est à un triple titre que la SNPN émet les 39 propositions, déclinées en 61 actions, qui suivent pour l'élaboration du 4^e plan d'action en faveur des milieux humides (PNMH) :

1. **En tant que gestionnaire depuis de nombreuses années de deux zones humides d'importance internationale classé sur la liste des sites Ramsar (réserves naturelles nationales de Camargue et de Grand-Lieu) ;**
2. **En tant que correspondant non-gouvernemental de la convention de Ramsar en France sur les questions de communication, d'éducation, de sensibilisation et de participation (CESP) et que co-rédacteur de la stratégie de CESP 2021-2030⁴**
3. Depuis 2014 en tant que membre du Groupe national milieux humides intégré à la commission « Stratégies nationales, engagements internationaux et européens de la France » du Comité national de la biodiversité.

Les propositions présentées s'inscrivent à la suite des 28 propositions figurant actuellement dans le projet de PNMH. Nous les numérotons donc à partir de 29. Elles se distribuent dans chaque axes et chapitres du PNMH.

1 N°56-57 – 2007 – *L'avenir des zones humides* <https://www.snPN.com/produit/n56-57-23-trimestres-2007-lavenir-des-zones-humides/>

2 N°77 – 2012 – *Pour un 3^e Plan national d'action en faveur des zones humides* <https://www.snPN.com/produit/n77-34-trimestres-2012-pour-un-3e-plan-national-daction-en-faveur-des-zones-humides/>

3 N° 99 – 2020 – *Contribution du Groupe « Zones humides » à la mission parlementaire en faveur des zones humides... et la suite* <https://www.snPN.com/produit/n-99-printemps-2020-contribution-du-groupe-zones-humides-a-la-mission-parlementaire-en-faveur-des-zones-humides-et-la-suite/>

4 *Des acteurs engagés pour les zones humides de leurs territoires - Stratégie de « Communication, éducation, sensibilisation et participation » (CESP) pour les zones humides 2021-2030* (à paraître).



AXE I – CONNAÎTRE POUR MOBILISER ET AGIR

I-1/ FAIRE PROGRESSER LA CONNAISSANCE DES MILIEUX HUMIDES

29. Les zones humides sont mieux comprises et l'on peut détecter les phénomènes et dynamiques systémiques et globaux qui les affectent

Action : **Inventorier, cartographier et mettre en œuvre un suivi quantitatif des mares; identifier les réseaux fonctionnels de mares ; mutualiser les données ; intégrer la cartographie des mares à celle des zones humides. Idéalement, ajouter à cette cartographie des données sur l'état écologique des mares et de leurs réseaux. Actualiser la cartographie tous les 5 ans.**

ACTEURS CIBLES

Collectivités territoriales

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

100% des Régions ont **lancé une dynamique d'**inventaire et de cartographie des mares, qui contiennent des informations sur leur état écologique et fonctionnel ; Tous les SAGEs ont leur cartographie des mares.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

Inventaires et cartographies achevés en 2025, actualisés en 2030.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

% de Régions dotées d'un Plan Régional en Faveur des Mares (PRAM) (M), Nombre de mares inventoriées (R & I), Nombre d'Atlas de la biodiversité avec une entrée mare (M), Nombre de **mares inventoriées avec une information sur l'état écologique** (R & I), Nombre de Régions avec une cartographie des mares (R), % de SAGEs ayant une cartographie des mares (R), Nombre PLU(i) ayant intégré les mares (I). Contribue aux ODD 11-13, 15.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

La SNPN poursuivra ses travaux sur l'inventaire spécifique des mares et de leurs réseaux.

NOTES, REFERENCES

ras



I.3/ MIEUX EVALUER

30. Les zones humides sont mieux comprises et l'on peut détecter les phénomènes et dynamiques systémiques et globaux qui les affectent

Action : Généraliser l'utilisation du dispositif de suivi des actions écologiques sur les zones humides (MHEO).

ACTEURS CIBLES

Gestionnaires d'espaces naturels.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

80% des sites emblématiques humides utiliseront MHEO en 2030.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

A définir.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Nombre et localisation des agents formés à MHEO (M), NOMBRE projets de suivi MHEO financés (M), Nombre et localisation sites emblématiques humides utilisant MHEO (R), Nombre et localisation ZH restaurées ou compensées utilisant MHEO (R), Nombre projets ou articles de recherche utilisant les données issues de MHEO (I). Contribue à l'ODD 15.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

ras

NOTES, REFERENCES

ras



AXE II - MOBILISER

II-1/ METTRE EN OEUVRE DES APPROCHES STRATEGIQUES POUR LES MILIEUX HUMIDES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

31. Les solutions fondées sur la nature basées sur les zones humide (SFN-ZH) sont déployées

Action : **Accompagner les collectivités dans l'intégration des SFN-ZH** en lien avec la lutte et la réduction des effets des changements climatiques, y compris basées sur des zones humides ordinaires, dans leurs documents **d'urbanisme et d'aménagement, et dans la mise en place des SFN-ZH.**

ACTEURS CIBLES

Collectivités, bureaux **d'études en urbanisme.**

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

Bassin versant des aires naturelles protégées (ANP).

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

Manque de données pour établir un objectif chiffré.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

D'ici 2025

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Enquête captage prioritaire tous les 5 ans, Indicateur gemapien : Nombre aquataxe/fléchage ZH? - évolution Sage/contrat de milieux, BDD sur évolution des règlements - nombre d'expérimentations - Répartition géographique des expérimentations - identification des EPCI porteur d'une expérimentation. Contribution aux ODD 11, 13, 15

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

ras

NOTES, REFERENCES

ras



32. Les zones humides sont protégées et maintenues en bon état écologique

Action 1 : Faire que les SAGE fixent des cumuls maxima de surfaces affectées au sein de leur périmètre, au-delà desquels tous nouveaux travaux **d'assèchement ou de remblaiement (même en-dessous des seuils de déclaration ou d'autorisation) seraient interdits.**

ACTEURS CIBLES

Législateurs ? Collectivités territoriales (dont CLE).

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

Zéro réduction absolue de surface des zones humides en 2030.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

A déterminer.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Nombre journées & répartition géographique des participants de sensibilisation puis de formation (M), Nombre SAGE avec une telle règle applicable (R), contribution aux ODD 6 & 15.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES :

ras

Action 2 : **Possibilité pour le règlement des SAGE d'édicter une règle particulière d'interdiction de destruction des zones humides sans seuil de surface (modification de l'article R. 212-47 du code de l'environnement).**

ACTEURS CIBLES

Législateurs ?, Collectivités territoriales (dont CLE).

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

0 réduction absolue de surface des zones humides en 2030.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

A déterminer.



INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Nombre journées & répartition géographique des participants de sensibilisation puis de formation (M), Nombre SAGE avec une telle règle APPLICABLE (R), contribution aux ODD 6 & 15.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES

ras

33. 100% des récifs coralliens français sont protégés effectivement et efficacement

Action : Mettre en place des mesures fortes au niveau des bassins versants des récifs coralliens, selon les modalités de protection propres aux territoires concernés. Demander un PNA récifs coralliens ?

ACTEURS CIBLES

MTE, Collectivités.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

Les bassins versants de récifs coralliens.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

100 % des bassins versants de récifs coralliens.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

A déterminer.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

% de bassins versants de récifs coralliens (R), Qualité/turbidité/température des eaux maritimes des bassins (I), contribution aux ODD 11 à 15.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES

ras



II-2/ FAIRE DES MILIEUX HUMIDES UN VERITABLE ENJEU AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL POUR FAIRE FACE AUX CRISES ACTUELLES

34. Les Solutions Fondées sur la Nature basées sur les zones humides sont déployées

Action 1 : Intégrer les contributions de ces puits de carbone aux **contributions déterminées au niveau national de l'Accord de Paris sur le Climat**.

ACTEURS CIBLES

Ministère des affaires étrangères, Europe, ministère de la Transition écologique, ministère de l'Agriculture, ministère des Outremer, ministère de la mer.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

Manque de données pour établir un objectif chiffré.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

2022 : lancement évaluation des CDN en France, 2025 puis 2030 : soumissions des CDN.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

TeqCO₂ en CDN (R), Réduction des émissions de carbone (I), contribution à l'ODD 13.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES

Les parties sont invitées à soumettre la prochaine série de NDC (nouveaux ou mis à jour) d'ici 2020, puis tous les cinq ans (par exemple d'ici 2020, 2025, 2030) <https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/l-accord-de-paris/nationally-determined-contributions-ndcs/contributions-determinees-au-niveau-national-ndcs>

Action 2 : Généraliser les SFN basées sur les zones humides (tourbières, mangroves, marais littoraux, herbiers marins, etc. sans oublier les réseaux de mares) pour stocker du carbone et maintenir les stocks de carbone.

ACTEURS CIBLES

Monde de la recherche, ministère des affaires étrangères, Collectivités territoriales.



TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

Territoires avec puits de carbone : tourbières, mangroves, marais littoraux, herbiers marins, etc. ; Outremer, littoral.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

Manque de données pour établir un objectif chiffré.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

2024 : intégration des contributions des zones humides dans le 3e budget carbone ; 2029 : intégration des contributions des zones humides dans le 4e budget carbone.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Intégration des SFN-ZH dans les révisions de la stratégie nationale bas-carbone (R), Réduction des émissions de carbone (I), Surface de zones humides -puits de carbone restaurées (I), **contribution à l'ODD 13.**

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, RÉFÉRENCES

2024, 2029 <https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-sNombrec> ; Downing, J. A. (2010). Emerging global role of small lakes and ponds: little things mean a lot. *Limnetica*, 29(1), 0009-24

35. Le 4e PNMH bénéficie d'un portage politique fort, continu et interministériel

Action 1: Nommer un délégué interministériel pour piloter le 4e PNMH.

ACTEURS CIBLES

Ministères de la transition écologique, de l'agriculture, de la mer, de l'économie & des finances, de la Justice, de la cohésion du territoire, de l'outremer, de l'éducation nationale.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

ECHEANCE (DONT EN 2030)

2022 : lettre de mission créée, délégué nommé.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)



Lettre de mission/Mandat (R), Nombre réunions interministérielles, % réunions PNMH avec le délégué, % réunions SNOMBRE avec le délégué (M) ; **degré d'avancement des actions relevant de plusieurs ministères (I).**

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

Nommer un délégué avec une « envergure » politique. Assurer le remplacement du délégué interministériel le cas échéant.

NOTES, REFERENCES

ras

Action 2: Effectuer un reporting interministériel.

ACTEURS CIBLES

Ministères de la transition écologique, de l'agriculture, de la mer, de l'économie & des finances, de la Justice, de la cohésion du territoire, de l'outremer, de l'éducation nationale.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

1 réunion par an ? 1 réunion/3 ans ?

ECHEANCE (DONT EN 2030)

Dès 2022.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Présence d'un référent PNMH par ministère (R), Nombre réunion d'information interministérielles (R), Nombre notes de reporting produites par les ministères (R)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES

ras

Action 3 : Assurer les moyens de la politique "zones humides" et leur pérennité pluriannuelle.

ACTEURS CIBLES

Premier ministre, Ministère de la transition écologique, ministère des finances.



TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)
France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE
1 réunion par an ? 1 réunion/3 ans ?

ECHEANCE (DONT EN 2030)
Dès 2022.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)
Budgets de l'OFB, du MTE, des agences de l'eau dédiés aux zones humides (R), Surface des zones humides **ayant bénéficié d'une action financée** dans le cadre du PNMH (I), Indicateur de **l'évolution de l'état** écologique des milieux de zone humide (I).

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)
A déterminer.

NOTES, REFERENCES
ras

Action 4: Rendre visible le PNMH au sein de la 3e SNB.

ACTEURS CIBLES
Ministères de la transition écologique, SNB.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)
ras

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE
A déterminer.

ECHEANCE (DONT EN 2030)
Dès 2022.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)
% d'ordres du jour/rapports/documents SNB traitant du PNMH (R) ; inclusion de la thématique ZH dans les autres actions de la SNB (I) ; **Création d'un lien CDB-UE-Ramsar** (I).

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)
A déterminer.

NOTES, REFERENCES



ras

36. La ressource en eau subit moins de pressions

Action : Intégrer les zones humides dans les politiques de protection de la quantité et de la qualité des eaux, en prenant en compte les effets des changements climatiques.

ACTEURS CIBLES

Monde agricole (ministère, chambre, exploitant, etc.), agences & offices de l'eau, **collectivités** territoriales.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

100 % des CLE sensibilisées aux rôles des zones humides dans la ressource en eau, 100 % des SAGE avec au moins 1 règle zones humides APPLICABLE en 2028.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

A déterminer.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Nombre & localisation CLE sensibilisées (M), Nombre & localisation SAGE avec mesure Zones Humides **(R). Contribution à l'ODD 6.**

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES

<http://www.zones-humides.org/actualit%C3%A9/les-r%C3%A8glements-des-sage-focus-sur-les-zones-humides>



37. Une écofiscalité favorable aux zones humides

Action 1 : Supprimer les subventions néfastes aux zones humides après leur priorisation.

ACTEURS CIBLES

Législateurs ? Ministères ?

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

100 % des subventions néfastes sont supprimées.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

Priorisation des subventions à supprimer en 2022 ; 50 % des subventions néfastes sont supprimées en 2025 ?

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Montant des budgets desdites subventions (M), % d'Eco-conditionnement des subventions (M), Montant des subventions néfastes aux zones humides attribuées (R), Evolution des surfaces zones humides (I). Contribue aux ODD 9, 10, 12.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

Cf. travaux de G. Sainteny ; **critère d'écoconditionnalité biodiversité et climatique pour les subventions.**

NOTES, REFERENCES

Centre d'analyse stratégique, 2012. Les aides publiques dommageables à la biodiversité, rapport de la mission présidée par G. Sainteny, Paris, La Documentation française http://archives.strategie.gouv.fr/cas/system/files/rapport_43_web_0.pdf ; G. Sainteny, 2018. La fiscalité peut-elle contribuer à limiter l'artificialisation des sols ? Annales des Mines, Responsabilité et environnement, n°91 in Julien Fosse (Coord.), 2019. « Zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ? - Document de travail, France Stratégie <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-dt-zero-artificialisation-nette-octobre-2019.pdf>



Action 2: Soustraire les zones humides non-**bâties de l'immobilier soumis à l'IFI.**

ACTEURS CIBLES

Législateurs ? Ministères ?

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

Réalisation.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

2022 ? 2023 ?

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Réalisation (R), Surface zones humides (I). Contribue aux ODD 9, 10, 11, 12, 13 & 15.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES

ras

Action 3 : Créer le mécanisme de dation (don de terrain pour régler des frais de succession) de terrains naturels, créer les critères et agrément des destinataires de ces dations.

ACTEURS CIBLES

Législateurs ? Ministères ? APNE.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

Manque de données pour établir un objectif chiffré.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

Création des critères et agrément des destinataires (2022-2023) ; création du mécanisme de dation (2022-2023).

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)



Création du mécanisme (R), Nombre structures agréées (R), Nombre et distribution géographique des participants (notaires, APNE, agents des impôts) aux journées de sensibilisation au dispositif (M), Surface de zones humides gérée par des structures agréées ou surface de zones humides en maîtrise foncière structures agréées (I), contribue à l'ODD 15.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES

ras

Action 4: **Défiscaliser les travaux de restauration ou d'entretien à l'instar de** ce qui existe en faveur des bois et des forêts.

ACTEURS CIBLES

Législateurs ? Ministères ?

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

Manque de données pour établir un objectif chiffré.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

2022-2023.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Nombre et distribution géographique des participants aux journées de sensibilisation au dispositif (M), Nombre de chantiers de restauration (I). Contribue aux ODD 9, 11, 13 et 15.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES

ras



38. La création de périmètre tampon autour des aires protégées par les particuliers est favorisée

Action : Supprimer ou réduire la taxe sur les revenus issus des espaces **naturels pour toutes les activités respectant des critères d'éco-conditionnalité.**

ACTEURS CIBLES

Ministère des finances ? Collectivités, dans un second temps, les bénéficiaires potentiels de l'exonération.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

80% d'activités éco-conditionnées en zone humide en 2030 ?

ECHEANCE (DONT EN 2030)

2022 : possibilité de réduire ou supprimer cette taxe.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Nombre et localisation des chambres d'agriculture, organisations professionnelles piscicoles & CRPF impliqués (M), Nombre & localisation de collectivités sensibilisées (R), Localisation et surfaces concernées (R), Montant des exonérations fiscales (I), Contribution aux ODD 6, 11-13 et 15.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES

ras

II-3/ MOBILISER LES ACTEURS POUR MIEUX FAIRE CONNAITRE LES MILIEUX HUMIDES ET LES SERVICES QU'ILS RENDENT

39. Les acteurs des territoires sont engagés pour les zones humides

Action : Accroître les capacités de formation et d'appropriation des politiques publiques en faveur des zones humides (GEMAPI, méthode d'évaluation des fonctions des zones humides, etc.).



ACTEURS CIBLES

Services déconcentrés de l'État, CNFPT.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

100% des régions, 80% des départements couverts en 2030. 50% des SAGES et potentiels SAGE ?

ECHEANCE (DONT EN 2030)

A déterminer.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Nombre formateurs (M), Nombre personnes formées par territoire (R), turn-over des formateurs & des personnes formées (I) ; Cf. indicateurs de la stratégie de CESP

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES

Des acteurs engagés pour les zones humides de leurs territoires - Stratégie de « Communication, éducation, sensibilisation et participation » (CESP) pour les zones humides 2021-2030 (à paraître).

40. Les acteurs des territoires sont engagés pour les zones humides

Action : Soutenir le programme de CESP 2021-2030 en faveur des zones humides.

ACTEURS CIBLES

Animateurs du programme, porteurs des actions du programme, collectivités, porteurs de projets de territoire.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

Un volet CESP pour les zones humides, intégré dans 100% des régions, 80% des sites Ramsar, 80% des PNR, 100% des villes Ramsar, 50% des SAGES.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

A déterminer.



INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Nombre appels à projet de CESP (M), Indicateurs de la CESP pour les zones humides (I), Nombre volet CESP Zones Humides dans les collectivités/PNR/Sites & villes Ramsar/SAGE (R)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES

Des acteurs engagés pour les zones humides de leurs territoires - Stratégie de « Communication, éducation, sensibilisation et participation » (CESP) pour les zones humides 2021-2030 (à paraître).

41. Les acteurs des territoires sont engagés pour les zones humides

Action : Former avocats et juges, notamment ceux spécialisés en droit de l'urbanisme, droit rural et droit des collectivités, au droit de **l'environnement et à l'analyse d'études d'impact.**

ACTEURS CIBLES

Avocats, juges spécialisés en droit de l'urbanisme, droit rural et droit des collectivités.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

Manque de données pour établir un objectif chiffré.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

A déterminer.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Nombre journées & répartition géographique des participants de sensibilisation puis de formation (M), Evolution du nombre de poursuites pour atteintes environnementales (I), Evolution du nombre de condamnations avec réparation du préjudice écologique (I), Niveau moyen des peines (amende, emprisonnement) (I), contribution aux ODD 15 & 16.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES



Rapport *Une justice pour l'environnement. Mission d'évaluation des relations entre justice et environnement* (2019) ; *Le traitement du contentieux de l'environnement par la justice pénale entre 2015 et 2019*, Par Myriam Bouhoute et Maryama Diakhaté, statisticiennes à la SDSE, Infostat Justice n° 182 - avril 2021, SDSE - Service statistique ministériel de la justice.

42. La création de périmètre tampon autour des aires protégées par les particuliers est favorisée

Action : Sensibiliser les collectivités territoriales et les notaires, les associations et fondations au dispositif des Obligations Réelles Environnementales (ORE).

ACTEURS CIBLES

Collectivités territoriales, notaires, associations, fondations.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

Dans les bassins versants des aires protégées et dans les continuités écologiques qui les relient.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

100% des Régions et fédérations d'APNE régionales, 80% des départements et fédérations d'APNE départementales ont eu des collectivités, des membres ou des notaires sensibilisés, y compris en territoire rural, en 2030.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

Début de la sensibilisation en 2023.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Nombre & localisation de collectivités/APNE sensibilisées (R), Nombre & localisation des notaires formés (R), Nombre de démarches ORE, leur surface et leur localisation (I), Montant des exonérations fiscales (I), Contribution aux ODD 6, 11-13 et 15.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

Cf. Guillaume Sainteny & Louise Dupuis, 2021. *Comment développer les Obligations réelles environnementales (ORE) en France ?* Note de la FRB <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-37213-ORE-note-FRB.pdf>

NOTES, REFERENCES

ras



43. L'accès citoyen à la justice environnementale et à la démocratie participative en lien avec les projets environnementaux est favorisé

Action : **Créer un réseau de veille et d'alerte sur les projets et les consultations** en zones humides.

ACTEURS CIBLES

Citoyens, APNE.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

100% des régions, 80% des départements couverts en 2030. 50% des SAGEs et potentiels SAGEs ?

ECHEANCE (DONT EN 2030)

A déterminer.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

% et localisation des régions, départements et des bassins versants type SAGE couvert par des animateurs-coordonnateurs et des veilleurs (M), Nombre de contributions aux consultations (R) ? Nombre recours administratifs ou en justice (R), Augmentation de *l'European Quality of government Index* des régions (I). Contribue aux ODD 9-16.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

Voir Mélanie Goffi, 2019. *AVIS SUR LES CONSULTATIONS EN LIGNE - Mission de conseil et d'appui méthodologique à la demande de la Ligue de la Protection des Oiseaux portant sur les consultations publiques du ministère de la Transition écologique et solidaire*. CNDP <https://www.debatpublic.fr/avis-sur-les-consultations-en-ligne-1093> ; Chantal Jouanno et al., 2019. *Une nouvelle ambition pour la démocratie environnementale* <https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2021-04/cndp-nouvelle-ambition-democratie-environnement-20190624.pdf>

NOTES, REFERENCES

ras



44. La demande sociétale d'application de la réglementation et d'équité territoriale en matière protection des zones humides et des marais est satisfaite

Action : Accompagner les citoyens et ONGs locales.

ACTEURS CIBLES

ONGs, citoyens, magistrats, Services de l'Etat.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

100% des régions, 80% des départements couverts en 2030. 50% des SAGES et potentiels SAGES ?

ECHEANCE (DONT EN 2030)

A déterminer.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Nombre d'ETP dédiés, par territoire (M) ? Nombre signalement/Nombre incivilités (R), Nombre jurisprudences (I), Nombre ZAD/grands projets inutiles en zones humides (I) ? meilleure application de la doctrine ERC (I) ? Evolution de surface de zones humides (I), Nombre d'enquête publique/consultation/évaluation d'incidence avec avis favorables des évaluateurs (commissaire-enquêteur, CSRPN, etc.) (I). Contribue aux ODD 6-7, 9-16.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES

Cf. action n°13 de *Des acteurs engagés pour les zones humides de leurs territoires - Stratégie de « Communication, éducation, sensibilisation et participation » (CESP) pour les zones humides 2021-2030* (à paraître).



45. L'engagement et l'expression des jeunes en faveur des zones humides est favorisé

Action 1: Créer des liens entre les mouvements de jeunes internationaux et nationaux.

ACTEURS CIBLES

Jeunes, organisations de la jeunesse (RESES, etc.).

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

Avoir en 2022-2023 un représentant à l'ONG *Youth engaged for wetlands*.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

A déterminer.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Nombre sensibilisation & formation zones humides dans les différents mouvements nationaux (M), Nombre actions des jeunes liées à un mouvement international et traitant des ZH par an (I). Contribue aux ODD 6, 11-14 et 17.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES

ras

Action 2: Créer des liens entre les différents mouvements thématiques (marche pour le Climat, jeunes ambassadeurs de l'environnement, RESES, etc.) et le sujet des zones humides.

ACTEURS CIBLES

Organisations de la jeunesse (RESES, etc.).

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

1 action des jeunes croisant ZH et un autre thème par an ?

ECHEANCE (DONT EN 2030)

A déterminer.



INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Nombre sensibilisation & formation zones humides dans les différents mouvements thématiques (M), Nombre actions des jeunes croisant zones humides et un autre thème par an (I). Contribue aux ODD 6, 11-14 et 17.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES

ras

Action 3 : Intégrer des jeunes dans les différentes instances concernant l'eau, les zones humides

ACTEURS CIBLES

Collectivités territoriales, agences de l'eau.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

100% des grands bassins versants ont leur parlement des jeunes en 2030.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

A déterminer.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Créer un parlement des jeunes pour l'eau par grand-bassin versant (R), Nombre d'adhérents APNE (I). Contribue aux ODD 4, 6 et 11-12.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

Voir <https://www.eau-artois-picardie.fr/parlement-des-jeunes-pour-leau-pje>

NOTES, REFERENCES

ras



Action 4: Développer des aires terrestres éducatives avec des mares pédagogiques

ACTEURS CIBLES

Education nationale, Etablissements scolaires, Jeunes, Organisations de la jeunesse.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

5 000 aires éducatives terrestres avec mare en 2030.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

A déterminer.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Nombre et localisation des écoles avec aires éducatives terrestres (I), Nombre et localisation des écoles avec aires éducatives terrestres avec mare (R). Contribue aux ODD 4 et 11.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

Cf. <https://ofb.gouv.fr/aires-educatives>

NOTES, REFERENCES

Estimation de l'objectif chiffré : 2/3 des écoles labélisées en 15 ans E3D (7700). Si choix de 2/3 des éco-écoles, la cible serait de 15 000 écoles.

46. L'efficacité des actions de communication, d'éducation, de sensibilisation et de participation applicable par les acteurs des zones humides (CESP) est améliorée

Action : Réaliser une recension et la diffusion des retours d'expérience (REX) en matière d'action de communication, d'éducation, de sensibilisation et de participation applicable par les acteurs des zones humides (CESP).

ACTEURS CIBLES

Porteur de projet, concepteur d'action de communication, médiateur environnemental ou scientifique.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.



OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

Nombre de REX à définir par année.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

A déterminer.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Nombre de REX/an (R), Nombre et localisation des participants aux actions de transfert de ces REX (R). Contribue aux ODD 4, 9-13 et 15.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES

ras

47. La société comprend les mares et les apprécie

Action : Sensibiliser le grand public, les scolaires, les acteurs, les collectivités aux enjeux des mares, améliorer leur image, notamment avec le renforcement et le développement de la Fête des mares.

ACTEURS CIBLES

Grand public, scolaires, acteurs, collectivités.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

600 animations à la Fête des mares de 2030 ; 90 départements avec animations en 2030.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

A déterminer.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Nombre et localisation des animations fête des mares (R), Nombre et localisation des écoles avec aires éducatives terrestres avec mare (R). Contribue aux ODD 4, 6 et 15.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES



Estimation du Nombre d'animations Fête des mares à partir de l'indicateur <https://naturefrance.fr/indicateurs/nombre-danimations-zones-humides>

AXE III - Agir

III-1/ PROTÉGER

48. Les Solutions Fondées sur la Nature basées sur les zones humides sont déployées

Action : Créer un fonds de financement abondé par la taxe carbone, la valorisation économique des flux et stocks de carbone, la taxe **d'aménagement, etc. pour financer les SFN-ZH** en lien avec la lutte et la réduction des effets des changements climatiques.

ACTEURS CIBLES

A déterminer.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

Bassin versant des ANP en zone humide.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

Prix du quota ou de la taxe*stock des zones humides (4 pour mille*SAU ; 25 TeqCO₂/an/ha de tourbière ; etc.).

ECHEANCE (DONT EN 2030)

D'ici 2025.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

TeqCO₂ sur le territoire (R), valeur de la TeqCO₂ (M), € dans le fonds (M) & € investis (I), contribution aux ODD 13, 14, 15

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES

Voir :

<https://www.pole-tropical.org/2018/07/vers-une-meilleure-estimation-du-stockage-du-carbone-des-mangroves/>

<https://carbone-bleu.univ-lr.fr/>



49. Les zones humides sont protégées et maintenues en bon état écologique

Action : Instaurer un régime de déclaration au titre de la nomenclature Loi **sur l'eau qui s'applique dès** le premier m² de zone humide impacté par les **travaux (modification de l'article R. 214-1**, nomenclature Eau annexée)

ACTEURS CIBLES

Législateurs, MTE, Collectivités territoriales (dont CLE).

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

Zéro réduction absolue de surface des zones humides en 2030.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

2023 : **modification de l'article.**

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Nombre de journées & répartition géographique des participants de formation (M), **Modification de l'article (R)**, Nombre **dossiers de déclaration loi sur l'eau concernant des** zones humides (I), Nombre **d'infractions loi sur l'eau concernant** des zones humides (I), contribution aux ODD 6 & 15.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

-Identifier les EPCI porteur d'une expérimentation.

NOTES, REFERENCES

ras

50. Les surfaces de zones humides protégées sont plus étendues

Action 1 : Dans la SNAP, donner la priorité aux écosystèmes de zones humides, et en particulier de tourbières, dans la création de nouvelles aires protégées.

ACTEURS CIBLES

MTE, Collectivités.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

Où les zones humides sont les plus menacées (Patrinat, 2018) ; tourbières ; têtes de bassin versant ; **dans l'arrière-pays méditerranéen**, la vallée du Rhône, la région francilienne et ses **abords, la Flandre, le nord de l'Alsace et le sud** du Maine-et-Loire.



OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

Manque de données pour établir un objectif chiffré (non-connaissance de la proportion des zones humides dans les espaces protégés).

ECHEANCE (DONT EN 2030)

Manque de données pour établir un objectif chiffré (non-connaissance de la proportion des zones humides dans les espaces protégés).

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Surface de zones humides protégée (R) par catégorie de protection (R), % des territoires composé de zones humides **protégées (R)**, **déclinaison de ces indicateurs à l'échelon départemental & régional** ; contribution aux ODD 6, 13 & 15.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

Réalisation de la carte nationale des zones humides, de l'inventaire nationale des tourbières (avec état de conservation, stock de carbone et fonctionnalité), sensibilisation des territoires.

NOTES, REFERENCES

Voir <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2019-12/thema-ess-01-un-tiers-du-territoire-joue-un-role-irremplacable-pour-la-biodiversite-dec2019.pdf> ; E. Dinerstein, A. R. Joshi, C. Vynne, A. T. L. Lee, F. Pharand-Deschênes, M. França, S. Fernando, T. Birch, K. Burkart, G. P. Asner, D. Olson. Sci. Adv. 2020 ; 6 : eabb2824, 4 septembre 2020 : A *"Global Safety Net" to reverse biodiversity loss and stabilize Earth's climate* <https://advances.sciencemag.org/content/6/36/eabb2824>

Action 2 : Mettre des zones humides en protection forte

ACTEURS CIBLES

MTE, DREAL, Collectivités.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

Où les zones humides sont les plus menacées (Patrinat, 2018) ; tourbières ; têtes de bassin versant ; **dans l'arrière-pays méditerranéen, la vallée du Rhône, la région francilienne et ses abords, la Flandre, le nord de l'Alsace et le sud du Maine-et-Loire.**

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

Tripler la surface de zones humides en protection forte, sur la base des zones humides déjà factuellement protégée fortement en 2020.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

A déterminer.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)



Surface & localisation de zones humides en protection forte par année (R), Surface de zones humides en protection forte (I).

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

Faire un état des lieux des zones humides en protection forte en 2020 ; définir précisément ce qui relève de la protection forte et donc ce qui était déjà factuellement protégée fortement en 2020.

NOTES, REFERENCES

ras

51. Une maîtrise foncière des zones humides accrue

Action : **Les agences de l'eau acquièrent** 20 000 ha (en plus des 20 000 déjà acquis) de façon pérenne.

ACTEURS CIBLES

Agences de l'eau, Collectivités.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

Où les zones humides sont les plus menacées (Patrinat, 2018) ; tourbières ; **dans l'arrière-pays méditerranéen, la vallée du Rhône, la région francilienne et ses abords, la Flandre, le nord de l'Alsace et le sud du Maine-et-Loire.**

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

20 000 ha acquis depuis 2022.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

A déterminer.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Surface acquises (R), Répartition par territoire des surfaces acquises (R), contribution aux ODD 11, 13 & 15.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES

Voir Schéhérazade Aoubid et Hélène Gaubert, 2010. *Evaluation économique des services rendus par les zones humides. Études et documents du Service de l'Économie, de l'Évaluation et de l'Intégration du Développement Durable (SEEIDD) du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)* <http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/docs/Temis/0067/Temis-0067098/18780.pdf> ;



<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2019-12/thema-ess-01-un-tiers-du-territoire-joue-un-role-irremplacable-pour-la-biodiversite-dec2019.pdf> ; E. Dinerstein, A. R. Joshi, C. Vynne, A. T. L. Lee, F. Pharand-Deschênes, M. França, S. Fernando, T. Birch, K. Burkart, G. P. Asner, D. Olson. Sci. Adv. 2020 ; 6 : eabb2824, 4 septembre 2020 : A *“Global Safety Net” to reverse biodiversity loss and stabilize Earth’s climate* <https://advances.sciencemag.org/content/6/36/eabb2824>

52. Une maîtrise foncière des zones humides accrue

Action : Les 20 000 ha déjà acquis et les 20 000 ha à acquérir sont identifiés, cartographiés et protégés ou gérés de manière favorable aux zones humides.

ACTEURS CIBLES

Agences de l’eau, Collectivités, Association/Fondations gestionnaires.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

40 000 ha identifiés, cartographiés, gérés ou protégés.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

A déterminer.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Cartographie (R), % de surface protégée (R), % de surface gérée (R), valeur économique des services rendus (I), Contribution à la protection de la biodiversité (I) et à la connexion écologique (I), contribution aux ODD 11, 13 & 15.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES

ras

53. Les financements en faveur des zones humides sont accrus

Action 1: Verdissement de la dotation globale de fonctionnement en faveur des communes faisant le choix de protéger les zones humides.

ACTEURS CIBLES

Collectivités, ministères ?



TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

ras

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

Manque de données chiffrées.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

A déterminer.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Taux de verdissement de la dotation (R ou M) ? Nombre et géographie des collectivités utilisant le dispositif (I) ? Nombre candidatures villes Ramsar ? Contribue aux ODD 9, 11, 13 et 15.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES

ras

Action 2: Accroître et sanctuariser les budgets de la direction de l'eau et de la biodiversité du MTE, de l'OFB et des Agences de l'eau.

ACTEURS CIBLES

Ministères.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

Une somme à la hauteur des enjeux : « **8,4 milliards de dollars chaque année d'ici 2050 à la France, soit 173 milliards de dollars d'ici 2050** » ?

ECHEANCE (DONT EN 2030)

Début 2022-2023.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Budgets/dépenses (investissement) en faveur des zones humides (R), Budget/dépenses pour la biodiversité et les paysages (I). Contribue aux ODD 9, 11, 13 et 15.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.



NOTES, REFERENCES

Cf. le rapport “Global Futures” qui estime que, si rien n’est fait pour enrayer la disparition de la nature, cela coûtera au pays 8,4 milliards de dollars chaque année d’ici 2050 à la France, soit 173 milliards de dollars d’ici 2050. Source : Un nouveau rapport du WWF révèle que le déclin de la nature coûterait près de 500 milliards de dollars par an d’ici 2050
<https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/un-nouveau-rapport-du-wwf-revele-que-le-declin-de-la-nature-couterait-pres-de-500-milliards-de>

Action 3 : Développer de nouvelles sources de financements, comme une contribution des assurances, dédiées à la préservation/restauration des zones humides qui sont des Solutions Fondées sur la Nature face aux catastrophes naturelles.

ACTEURS CIBLES

Assureurs, autres ?

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

Territoires soumis aux risques de catastrophes naturelles, y compris dans le cadre des effets du changement climatique.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

Création du dispositif d’ici 2023/2025 ? Montant collecté par an en 2025 puis en 2030 à définir.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

Création d’une contribution des assurances d’ici 2023 ? 2025 ?

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D’IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Création du dispositif (M), Montant collecté (R), Nombre appels à projet de préservation/restauration de zones humides comme SFN (I), Surface zones humides (I). Contribue aux ODD 11, 13, 15.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES

ras

54. Les pratiques agricoles favorables aux zones humides sont soutenues financièrement

Action 1: Rattacher les PSE au premier pilier de la PAC ; généraliser les PSE.



ACTEURS CIBLES

Ministères, Collectivités territoriales (dont Régions), assurances, diverses entreprises.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

Montant collecté par an en 2025 puis en 2030 à définir.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

A déterminer.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Montant collecté (R), Surface zones humides (I), Carbone stocké (I), montant des dommages suites à catastrophes naturelles (I), qualité des eaux (I), bilan quantitatif des eaux par bassin versant (I). Contribue aux ODD 11, 12, 13, 15.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES

ras

Action 2: Créer un soutien financier pérenne (>5ans) à l'élevage extensif en zone humide.

ACTEURS CIBLES

Ministère des finances, Régions, APCA/chambre d'agriculture, techniciens agricoles.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

Dans les bassins versant des aires protégées et dans les continuités écologiques qui les relient.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

Durée du dispositif supérieur à 5 ans. Montant total des aides distribuées à définir.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

2022.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Montant total des aides distribuées (R), géographie de l'attribution des aides (R), surface des prairies permanentes (I), UGB moyen par surface (I). Contribue aux ODD 6, 11, 12, 13, 15.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES

ras

55. La création de périmètre tampon autour des aires protégées par les particuliers est favorisée

Action 1 : **Créer des incitations fiscales pour les ORE : crédits d'impôts et/ou** autres incitations fiscales en fonction de critères liés à la qualité des milieux naturels et aux mesures de protection ou de gestion prises ; exclusion du dispositif des ORE signées dans le cadre de la compensation écologique , éligible à un régime fiscal incitatif seulement dans certains milieux naturels de qualité et/ou sous condition de contenu minimal de mesures de protection et/ou de gestion qui pourraient être définies dans le régime fiscal à paraître ; incitations fiscales mises en place concernant donc aussi bien **le revenu imposable et l'impôt sur le revenu que les impôts portant sur la** valeur du bien concerné (plus-values, droits de mutation à titre gratuit, droit de succession, etc.).

ACTEURS CIBLES

Ministères, collectivités territoriales, notaires.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

A déterminer.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

Publier en 2022 l'arrêté de l'article 73 de la loi "Biodiversité" de 2016.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Parution effective de l'arrêté (M), Prise en compte du revenu imposable, de l'impôt sur le revenu, des impôts sur la valeur du bien (R), Nombre de démarches ORE, leur surface et leur localisation (I), Montant des exonérations fiscales (I), , Contribution aux ODD 6, 10-13 et 15.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

Cf. travaux de G. Sainteny.

NOTES, REFERENCES

ras



Action 2 : Créer un réseau d'ANP privées à partir des territoires dans une démarche ORE, dation/don, baux ruraux à clause environnementale ? Intégrées dans une démarche de labélisation pour la défiscalisation, l'identification, la cartographie et le suivi dans le temps long.

ACTEURS CIBLES

Animateurs territoriaux des bassins versants des ANP (Collectivités, techniciens agricoles, PNR, APNE, etc.), notaires, maires, puis citoyens.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière, mais effort de promotion dans le bassin versant des ANP et dans les connexions écologiques entre ANP.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

850 terrains, 1 200 ha en 2030.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

50% de l'objectif en 2025 ? Formation des animateurs territoriaux en 2022-2023 ?

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Nombre terrains ou de citoyens participants (R), Surface de zones humides concernées (R), Localisation des terrains (R), % de terrains dans les bassins versant d'ANP ou dans les connexions écologiques entre ANP (R), Nombre et localisation d'opération de sensibilisation/formation/promotion (M), Surface zones humides concernées (I), qualité des eaux (I). Contribution aux ODD 11 et 15.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

Création d'un régime fiscal favorable pour les ORE, dations, baux ruraux à clause environnementale, Reconnaissance des labels d'ANP privé des associations.

NOTES, REFERENCES

Estimation des objectifs : chiffres des refuges LPO en 1 siècle ramenés à 10 ans, avec application du chiffre de 23,4% d'espaces potentiellement humides en France (INRA, Agrocampus Ouest, 2014), arrondis.

56. Les pressions sur les zones humides sont réduites

Action : **Créer une redevance d'artificialisation des sols (notamment en zones humides) ou une redevance pour utilisation de services écosystémiques, au bénéfice des agences de l'eau et dédiée à la préservation de la nature, dans la lignée du principe pollueur-payeur.**

ACTEURS CIBLES

Législateurs ? Ministère des Finances ? Collectivités ?



TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

Augmentation des budgets des agences et offices de l'eau à déterminer ?

ECHEANCE (DONT EN 2030)

Création effective de la redevance en 2022-2023.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Création effective de la redevance (M), Montant de la redevance (M), Montant des finances dégagés par le redevances (R), Surface zones humides (I), taux d'artificialisation et localisation (I). Contribution aux ODD 6, 9, 11, 13 et 15.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES

ras

s

57. L'accès citoyen à la justice environnementale et à la démocratie participative en lien avec les projets environnementaux est favorisé

Action : Modifier sa législation sur l'évaluation des incidences environnementales des projets pour mieux transposer la directive européenne sur l'évaluation environnementale.

ACTEURS CIBLES

Législateurs, gouvernement ? Maître d'ouvrage en 2^e temps.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

A déterminer.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

2022-2023.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)



Nombre et localisation d'évaluation des incidences environnementales (R), meilleure application de la doctrine ERC (I) ? Indicateur d'efficacité juridique cf. modalité. Contribution aux ODD 9, 11-13 et 15.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

cf. *Évaluation des incidences sur l'environnement: la Commission demande à la FRANCE d'améliorer ses règles nationales*

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/inf_21_441 ; *Les indicateurs juridiques - Outils d'évaluation de l'effectivité du droit de l'environnement*

<https://www.moged.ifdd.francophonie.org/index.php/fr/publications/item/187-les-indicateurs-juridiques-outils-d-evaluation-de-l-effectivite-du-droit-de-l-environnement>

NOTES, REFERENCES

ras

58. Les mares et leurs réseaux ne sont plus détruits

Action 1 : Protéger les mares et leurs réseaux par leur prise en compte dans les documents d'urbanismes, etc.

ACTEURS CIBLES

Collectivités territoriales.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

Zéro destruction nette de mares en 2030.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

2026 : Stopper l'érosion du nombre et de la qualité des mares.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Nombre et localisation des collectivités sensibilisées/formées à la protection des mares (M), % régions dotées d'un **Plan Régional d'Actions en faveur des mares (PRAM)** (M), Evolution du nombre de mares (R), Localisation des mares (R), Etat écologique des mares inventoriées (R), Indicateur d'effectivité juridique de la protection des mares (R). Contribue aux ODD 6 et 15.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES

ras



Action 2 : Mieux gérer les mares par l'acquisition publique ou associative, par des conventions de gestion, par l'écolabélisation.

ACTEURS CIBLES

Propriétaires privés, agriculteurs, collectivités territoriales.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

Zéro destruction nette de mares en 2030.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

2026 : Stopper l'érosion du Nombre et de la qualité des mares.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Nombre et localisation des collectivités sensibilisées/formées à la gestion des mares (M), % régions dotées d'un PRAM (M), Nombre et Localisation des mares acquises (R), Nombre et Localisation des mares conventionnées (R), Nombre et Localisation des mares écolabélisées (R), Etat écologique des mares inventoriées (I), Indicateur d'effectivité juridique de la protection des mares (R). Contribue aux ODD 6 et 15.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES

ras

Action 3 : Elaborer les modalités de mise en place de protection forte à des microsystemes comme les mares, puis commencer leur application.

ACTEURS CIBLES

Gestionnaires d'espaces naturels, juristes de l'environnement.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

Création d'un guide en 2023.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

Création d'un guide en 2023, mise ne place de protection forte en 2025.



INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Parution du guide (R), Nombre et localisation des collectivités sensibilisées/formées à la protection des mares (M), % Régions dotées d'un PRAM (M), Nombre Régions avec une cartographie des mares (M), Nombre appels à projet de restauration de réseaux de mares & localisation (M), Nombre et Localisation des mares protégées fortement, avec leur type de protection (R), indicateur d'effectivité de cette protection (R). Contribue à l'ODD 15.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES

ras

Action 4 : Placer des réseaux de mares en ANP (continue ou discontinue).

ACTEURS CIBLES

DREAL, collectivités territoriales.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

Localisation et hiérarchisation des réseaux de mares ; au moins un réseau de mares protégé par département ?

ECHEANCE (DONT EN 2030)

A déterminer.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

% de Régions dotées d'un PRAM (M), Nombre Régions avec une cartographie des mares (M), Nombre appels à projet de restauration de réseaux de mares & localisation (M), Nombre de réseaux de mares protégés et localisation (R), Nombre mares (I). Contribue à l'ODD 15.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES

S'inspirer des biens en séries du patrimoine mondial (qui incluent deux ou plusieurs éléments constitutifs reliés entre eux par des liens clairement définis : liens culturels, sociaux ou fonctionnels dans le temps, qui génèrent, le cas échéant, une connectivité au niveau du paysage, **de l'écologie, de l'évolution ou de l'habitat. Chaque élément constitutif doit contribuer à la valeur universelle exceptionnelle du bien dans son ensemble.**)



Cf. *Les biens en série du patrimoine mondial - Nouvel enjeu, nouveaux critères - Actes numériques du colloque de Poitiers, 17-18 décembre 2012*
http://france.icomos.org/fr_FR/Formations/Les-publications/Autres-publications/Les-biens-en-serie-du-patrimoine-mondial

III-2/ RESTAURER

59. Les fonctionnalités hydrologiques des zones humides sont maintenues et restaurées

Action : Ne pas restaurer les drainages existants, boucher activement des drains.

ACTEURS CIBLES

Agriculteurs, chambres d'agriculture & technicien agricole, financeurs du drainage.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

En priorité en tête de bassin versant, puis sur tout le territoire.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

Manque de données - En lien avec la durée de vie des drainages (30 ans ?).

ECHEANCE (DONT EN 2030)

Manque de données - En lien avec la durée de vie des drainages (30 ans ?).

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Surface restaurée/an en tête de bassin versant **et en France (R), Qualité des cours d'eau (I)**, réduction des sécheresses anthropiques (I) ; contribution aux ODD 6, 12 & 13.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

Accompagnement agricole vers des mode de gestion tolérant au sol humide, PSE pour les exploitants pour les services de maintien de la ressource en eau, pour stockage de carbone, pour maintien biodiversité.

NOTES, REFERENCES

ras

60. Des zones humides restaurées ou réhabilitées

Action 1 : Restaurer des zones humides.

ACTEURS CIBLES

Agences de l'eau, Collectivités dont syndicats mixtes.



TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

A déterminer.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

Restaurer **15 % des zones humides artificialisées (SAU, zone urbaine) d'ici 2030, 50 %** des formations herbeuses naturelles ou semi-naturelles en état de conservation favorable (actu : 20%), 30 % des zones humides en état de conservation favorable (actu : 10%).

ECHEANCE (DONT EN 2030)

A déterminer.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Surface de zones humides restaurée (R) par région (R), Surface SAU (I), Nombre projets avec restauration de mares (R), Nombre appels à projets lancé (M), moyen financier engagé (M), **amélioration du taux d'écosystème en état de conservation favorable (I), amélioration** des services écosystémiques (réduction des sécheresses, des inondations, etc.) (I) ? Contribution à l'**ODD 6, 13 et 15.**

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES

Strassburg B, Iribarrem A, Beyer H, Cordeiro C, Crouzeilles R, Jakovac C, Junqueira A, Lacerda E, et al. (2020). *Global priority areas for ecosystem restoration. Nature*; https://ree.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/9782111570573_lenvironnementenfrance_edition2019_rapportdesynthese_v24_web_light.pdf

Action 2 : **Publier le décret d'application de l'article 167 de la loi n° 2016-1087.**

ACTEURS CIBLES

Ministères de l'agriculture, ministère de l'environnement ?

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

ras

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

Publication du décret en 2022.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

2022.



INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Publication effective du décret (R), Nombre & répartition géographique des participants aux **jours d'appropriation de ce décret (M)**, Nombre de projet de restauration/réhabilitation par zone géographique (I). Contribution à l'ODD 13 et 15.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES

ras

Action 3 : Réhabiliter des zones humides : réhumidifier les zones humides riches en carbone (tourbières, etc.) asséchés et non restaurées.

ACTEURS CIBLES

Agences de l'eau, Collectivités dont syndicats mixtes.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

Réhabiliter 10 % **des zones humides artificialisées (SAU, zone urbaine) d'ici 2030.**

ECHEANCE (DONT EN 2030)

A déterminer.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Surface de zones humides réhabilitées (R) par région (R), Surface SAU (I), Nombre projets (R), Nombre appels à projets lancé (M), moyen financier engagé (M), amélioration des services écosystémiques (stockage de carbone, réduction des sécheresses, des inondations, etc.) (I) ?
Contribution à l'ODD 6, 13 et 15.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES

ras

61. Des cours d'eau renaturés, avec des zones humides fonctionnelles



Action 1 : Effacer des grands barrages hydroélectriques dont l'impact sur la biodiversité et l'écoulement des sédiments est jugé le plus fort.

ACTEURS CIBLES

EDF, Collectivités, Agences de l'eau, OFB.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

20 grands barrages hydroélectriques (sur 550 barrages de plus de 15 m en France).

ECHEANCE (DONT EN 2030)

A déterminer.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Nombre barrages effacés (R), % de barrage à fort impact (R), Contribution aux ODD 11, 13, 14 et 15.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES

ras

Action 2 : Restaurer écologiquement des rivières par la suppression de tous les obstacles, des digues et des enrochements, par des processus naturels (castors), etc.

ACTEURS CIBLES

Collectivités dont syndicats mixtes, Agences de l'eau, OFB.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

Au moins une rivière dans chaque département.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

A déterminer.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)



Nombre rivières par département (R), Nombre **chantiers de suppression d'obstacles type digue/enrochement** (M), Nombre appels à projet de la sorte lancés (M), Nombre département avec retour du castor (I), Contribution aux ODD 11, 13, 14 et 15.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES

ras

Action 3 : Supprimer toutes les digues qui prolongent les embouchures et bloquent la circulation des sédiments vers les plages, en particulier en Méditerranée.

ACTEURS CIBLES

Collectivités dont syndicats mixtes, Agences de l'eau, OFB, Conservatoire du littoral.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

Méditerranée.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

100 % des digues qui prolongent les embouchures.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

A déterminer.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

% des digues de **prolongement d'embouchures supprimer (R)**, Nombre chantiers (M), Nombre appels à projet de la sorte lancés (M), indicateurs sur la sédimentation/érosion des plages (I) ? Contribution aux ODD 11, 13, 14 et 15.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES

ras

62. Les réseaux de mares sont restaurés et plus fonctionnels

Action : Créer, restaurer des réseaux de mares

ACTEURS CIBLES



Collectivités territoriales.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

2030 : 50% des communes (concernant 100% des départements) ont créé ou recréé des mares, en priorité dans le cadre de réseaux de mares.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

A déterminer.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Nombre et localisation des collectivités sensibilisées/formées à la restauration des mares (M), % régions dotées d'un PRAM (M), Nombre appel à projet de restauration de mares/réseaux (M), Nombre mares (R), Localisation des mares (R), Etat écologique des mares inventoriées (R). Contribue aux ODD 6 et 15.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES

ras

63. Restaurer les fonctions écosystémiques et les réseaux écologiques des cours d'eau et des zones humides

Action : Restaurer les fonctions écosystémiques et les réseaux écologiques **des cours d'eau et des zones humides par l'ingénierie écologique du Castor d'Europe.**

ACTEURS CIBLES

Agences de l'eau, EPTB, Syndicats de Rivières et Bassins versants, Aménageurs (réseau de transports, production d'hydroélectricité...), Usagers notamment agriculteurs et forestiers, Collectivités riveraines (communes et communautés de communes), Habitants, Services de l'État.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

Ensemble des cours d'eau et zones humides intérieures de la France métropolitaine (Corse exceptée).

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

A déterminer.



ECHEANCE (DONT EN 2030)

A déterminer.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Synthèse bibliographique des effets de la présence du castor sur l'environnement et les activités humaines (M) ; Prise en compte systématique du Castor dans les plans de gestion liés aux zones humides **avec une réflexion à l'échelle du bassin versant concerné (M) ;** **Nombre d'ouvrages hydrauliques réhabilités pour permettre le franchissement rapide et en toute sécurité des individus et donc une amélioration de l'expansion pour une gestion globale des** espaces par le castor (M) ; **Nombre Programmes d'amélioration/restauration des milieux (replantation de ripisylves, création de méandres...)** pour favoriser le retour spontané de l'espèce sur les territoires de présence ancienne (M) ; **Nombre de programmes d'accompagnement des territoires au retour et à la présence du castor en tant qu'espèce clé de voûte pour la gestion des zones humides (socio-écologie (M) ;** Sessions de formations à destination des exploitants agricoles/forestiers, des collectivités, des services de l'Etat, des aménageurs (formations technique et règlementaire) (M) ; **Développement d'outils et de dispositifs de médiation et de sensibilisation en fonction des publics cibles (M) ;** indicateurs MHEO (R).

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

Réseau castor coordonné par l'OFB ; Réseau APN nationales (SFPEM, SNPN) et territoriales travaillant déjà sur cette problématique ; Centre de ressources castor à créer ; Pôle d'animation castor à créer, à coordonner et à animer pour fédérer les nombreux acteurs et initiatives existants, et bénéficier des retours d'expérience ; Qualité de l'animation, de la coordination, de la mise en commun des expériences ; Co-gouvernance nationale (animation-coordination) : OFB et monde associatif puis des correspondants et animateurs locaux (régions, départements) ; **Moyens dédiés à l'animation du réseau créé : au niveau national ; au niveau régional ; Amélioration des connaissances sur les capacités d'ingénieur des écosystèmes du castor** pour une meilleure anticipation et prise en compte de ces processus dans les programmes de restauration et de gestion ; Amélioration des connaissances et des expériences en matière de relations et de cohabitation entre les collectifs humains et les castors.

NOTES, REFERENCES

Cf. fiche de mesure nouvelle proposée au GT SNB3.

III-3/ FAIRE EVOLUER LES USAGES

64. Les bassins versants des zones humides en ANP sont protégés

Action : Préserver une alimentation en eau suffisante des milieux naturels, prioritaire sur les autres usages (hormis eau potable) ; Mettre en place un prélèvement maximum annuel.



ACTEURS CIBLES

Monde agricole (ministère, chambre, exploitant, etc.), agences & offices de l'eau, collectivités territoriales.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

Bassin versant avec ANP.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

100 % des zones de répartition des eaux (superficielles ou mixtes) avec ANP ont fait l'objet d'une étude type HMUC et 40 % ont établis des prélèvements max.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

A déterminer.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Nombre ZRE avec étude type HMUC, Nombre ZRE avec prélèvements max (R), fréquence des arrêtés sécheresses « anthropiques » (I), % SAGE en ZRE avec ANP sensibilisés aux études type **HMUC (M). Contribution à l'ODD 6.**

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES

Voir <https://enimmersion-eau.fr/les-zones-de-repartition-des-eaux/>

65. Les prairies humides sont maintenues

Action : Interdire le retournement des prairies humides.

ACTEURS CIBLES

Ministère de **l'agriculture, MTE, OFB.**

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

France entière.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

A déterminer.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

A déterminer.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)



Etat écologique des prairies humides (R), Surface et localisation des prairies humides (R), Surface de zones humides (I), Maintien, voire augmentation, de la surface en prairie permanente (I), % SAU en prairie permanente (R), Nombre **de PV (I), Montant € en PSE à destination des agriculteurs en prairie (M)** ; contribution aux ODD 12 et 15.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

A déterminer.

NOTES, REFERENCES

ras

66. Les fonctionnalités hydrologiques des zones humides sont maintenues et restaurées

Action : Interdire le drainage.

ACTEURS CIBLES

Législateur ; **Agriculteurs, chambres d'agriculture & technicien agricole, financeurs du drainage.**

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

Interdiction en priorité en tête de bassin versant, puis sur tout le territoire.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

Aucun drainage par an en tête de bassin versant en 2022, aucun en France en 2025 ; baisse de la consommation **d'eau pour l'irrigation de 30% en 2030.**

ECHEANCE (DONT EN 2030)

Aucun drainage par an en tête de bassin versant en 2022, aucun en France en 2025.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Interdiction (R) ; Surface agricole drainée (<https://naturefrance.fr/indicateurs/rythme-du-drainage-agricole-en-france>) en tête de BV, en **France (R), Montant € en PSE à destination des agriculteurs (M), amélioration du débit des cours d'eau (I), réduction des sécheresses anthropiques (I)** ; contribution aux ODD 6, 12 et 13.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

Accompagnement agricole vers des mode de gestion tolérant au sol humide, PSE pour les exploitants pour les services de maintien de la ressource en eau, pour stockage de carbone, pour maintien biodiversité.

NOTES, REFERENCES

Paillard, S. et al., 2020. *La biodiversité et l'Agenda 2030 : Quelle trajectoire pour zéro perte nette de biodiversité en France métropolitaine ?* Future Earth, Paris.



<https://futureearth.org/wp-content/uploads/2020/11/22La-biodiversite-et-122Agenda20203020Rapport20FR.pdf>

67. Les pressions sur les zones humides sont réduites

Action : Créer des mesures contractuelles, individuelles ou collectives pérennes, incitatives et avec de garanties à long terme, via les politiques agricoles et forestières.

ACTEURS CIBLES

Collectivités dont Région, ministère de l'agriculture.

TERRITOIRES CIBLES (HORS CRITERES BIOGEOGRAPHIQUES)

En priorité dans les bassins versant des aires protégées et dans les continuités écologiques qui les relient.

OBJECTIF OPERATIONNEL CHIFFRE

Pour l'agriculture : 325 €/ha de bonus ; budget national de 2, 5 milliards € Pour la sylviculture: à évaluer.

ECHEANCE (DONT EN 2030)

A déterminer.

INDICATEURS (DE MOYENS : M, DE RESULTATS : R, D'IMPACT : I, CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ODD)

Nombre mesures contractuelles individuelles (R), Nombre mesures contractuelles collectives (R), localisation des contrats (R), Durée moyenne des contrats (M), Montant moyen par contrat/an (M), surface des prairies permanentes (I), surface de zh (I), qualité des eaux (I), Nombre ha de boisement sénescant (I), Nombre tonnes CO2 stockés (I). Contribution aux ODD 6, 12, 13 et 15.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (CONDITIONS DE REUSSITE, GOUVERNANCE, FINANCEMENT, ETC.)

Un bonus-malus pour les prairies permanentes : ce dispositif devrait comprendre un bonus pour les prairies permanentes associé à une condition de chargement minimal, **la présence d'animaux** présentant des bénéfices pour le maintien de la biodiversité. Pour éviter les effets de seuil que **l'on connaît actuellement, ce bonus devrait reposer sur un paiement aux prairies croissant avec leur âge jusqu'à une certaine limite (par exemple croissant jusqu'à dix ans, stable au-delà)**. Il devrait nécessairement être associé à un malus en cas de retournement de la prairie.

NOTES, REFERENCES

Cf. Julien Fosse, 2019. *Faire de la politique agricole commune un levier de la transition agroécologique*. France stratégie.

<https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-rapport-pac-octobre-2019.pdf>





SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROTECTION DE LA NATURE

www.snpn.com

Société nationale de protection de la nature
44 rue d'Alésia, 75014 Paris | +33 (0)1 43 20 15 39 | contact@snpn.fr | www.snpn.com
Association fondée le 10 février 1854 - **Reconnue d'utilité publique le 26 février 1855**



Le 4^e PNMH permet-il les changements transformateurs nécessaires ?

Analyse et apports de la SNPN



PNMH : 4^e plan national d'action en faveur des milieux humides, intégré à la 3^e Stratégie nationale pour la biodiversité (2021-2030), en cours d'élaboration.

Faire co-évoluer le système actuel

A la suite d'un travail d'analyse des causes de déclin de la biodiversité et des échecs des politiques de préservation de la biodiversité des dernières décennies, l'IPBES¹ identifie les changements transformateurs² comme unique voie pour stopper l'érosion de la biodiversité, comme le GIEC³ l'a également identifié concernant le changement climatique.

Ces instances soulignent, en se basant sur les travaux de R. Norgaard, que pour permettre une telle transition, il est nécessaire de modifier à la fois les valeurs, les savoirs, l'organisation sociale, la technologie et l'environnement de la société, comme cela l'a été lors des précédents changements transformateurs (révolution industrielle, deuxième révolution agricole d'après-guerre).

Pour qu'une Stratégie pour la biodiversité tel un plan d'action en faveur des milieux humides soit efficient, il est donc nécessaire que les actions programmées mettent en place une dynamique de changement transformateur.

Harold Levrel, économiste écologique au sein du Cired, réinterprète le modèle initial de Norgaard⁴, en proposant 7 sous-systèmes⁵ en interaction :

¹ IPBES, 2019. *Le dangereux déclin de la nature : Un taux d'extinction des espèces « sans précédent » et qui s'accélère.*

² Réorganisation fondamentale, systémique, des facteurs économiques, sociaux, technologiques, y compris les paradigmes, les objectifs et les valeurs.

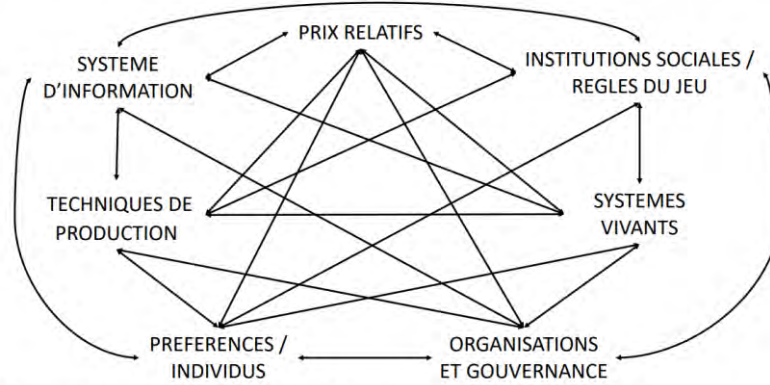
³ IPBES and IPCC, 2021. *IPBES-IPCC co-sponsored workshop report on biodiversity and climate change.* DOI:10.5281/zenodo.4782538

⁴ R. B. Norgaard, 2010. *A coevolutionary interpretation of ecological civilization. In Original title, "The Short Reign of Economism and Industrial Society."* Lecture for the Fourth International Symposium on Ecological Civilization, Claremont, CA

⁵ H. Levrel, 30 septembre 2021. *« Repenser les trajectoires économiques », JOURNÉE FRB – Agir en faveur de la biodiversité - Osons les changements transformateurs !*



Co-évolution du système d'interactions entre humains et non-humains



Inspiré de Norgaard R. (1988), Sustainable development. A co-evolutionary view, *Futures*, 20(6): 606-620

1. Le système d'information
2. Les prix relatifs
3. Les institutions sociales ou « règles du jeu »
4. Les systèmes vivants
5. Les organisations et la gouvernance
6. Les individus et leurs préférences
7. Les techniques de production

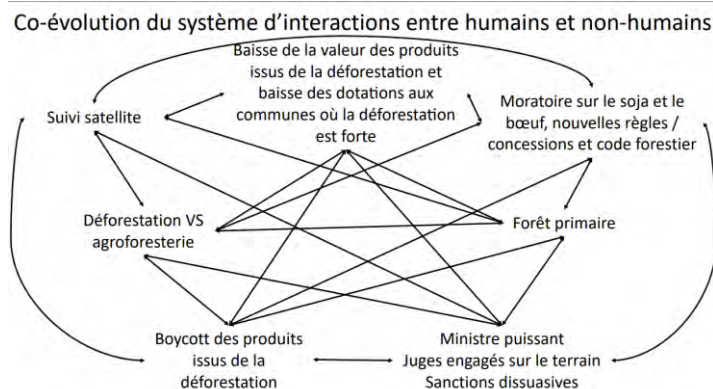
Ces sous-systèmes interagissent entre eux et co-évoluent. Ainsi, la modification d'un élément d'un des compartiments peut entraîner un « effet rebond » sur un autre compartiment qui annule les effets stratégiques souhaités. Par exemple l'utilisation d'une nouvelle technologie économe (prix relatifs) induit une augmentation de consommation (préférences des individus)⁶.

Pour envisager des changements efficaces pour stopper l'érosion de la biodiversité, il faut donc **agir de manière systémique et envisager les inter-relations entre les différents sous-systèmes**.

Idéalement, la recherche des solutions devrait commencer par l'analyse des mesures responsables de la dégradation et de la destruction des zones humides, de la biodiversité et du climat dans le système ainsi modélisé. Ensuite seront envisagées les modifications, corrections et apports pour faire évoluer le système, pour un changement transformateur.

Pour **une transition écologique** apte à stopper l'érosion de la biodiversité et le changement climatique, il convient donc de faire co-évoluer ces 7 compartiments ensemble, dans le système global.

A titre d'exemple ci-dessous, des mesures à mettre en place pour faire évoluer le système en cause de la déforestation au Brésil :



⁶ Article Wikipédia "[Effet rebond \(économie\)](#)"



Les propositions du PNMH au spectre des changements transformateurs

En analysant les 28 mesures prévues dans la version martyr⁷ du 4^e plan national d'action en faveur des milieux humides, à la grille de lecture du modèle de H. Levrel, nous identifions **certaines faiblesses concernant l'incitation à provoquer les changements transformateurs**. Celles-ci sont le manque de prise en compte de certains compartiments et des propositions pas assez nombreuses ou n'offrant pas un effet levier satisfaisant pour certains. Les effets de certaines actions proposées nous semblent « moyens mais spéculatifs » ou « faibles ». Ainsi dans la version actuelle :

- Le compartiment « Prix relatif » n'est concerné que par 2 mesures ;
- Le compartiment « Institutions sociales », avec notamment les « règles du jeu », n'est concerné que par 3 mesures ;
- Le compartiment « Organisation et gouvernance » n'est concerné que par 2 mesures ;
- Les « Systèmes vivants », autrement dit l'environnement naturel, n'est concerné que par 4 mesures.

La société nationale de protection de la nature (SNPN) a proposé un ajout de 62 actions pour 39 mesures⁸ pour l'élaboration du 4^e PNMH qui **complètent globalement les 28 mesures**, et **plus particulièrement ses faiblesses identifiées**.

En ce qui concerne les compartiments souffrant de faiblesse, nos propositions concernent :

- 8 mesures supplémentaires pour le compartiment « Prix relatif » ;
- 9 mesures supplémentaires pour le compartiment « Institutions sociales » ;
- 8 mesures supplémentaires pour le compartiment « Organisation et gouvernance » ;
- 4 mesures complémentaires pour le compartiment « Systèmes vivants ».

De ce fait, les propositions de la SNPN complèteront convenablement la première version du PNMH et le **rendront plus apte à initier un changement transformateur** en faveur des zones humides, et donc de la biodiversité et du climat.

⁷ Version v0 du 4^e PNMH du 1/12/2021, cf. document « Architecture du PNMH-V0-GTrestreint_1erdec21 ».

⁸ SNPN, 30/11/2021. *39 propositions de la Société nationale de protection de la nature pour le 4^e plan national en faveur des milieux humides.*



Annexe : Présentation des mesures proposées pour le 4e PNMH, avec les propositions de la SNPN, par compartiment

Les mesures n°1 à 28 de la version 0 du PNMH (en gris ci-dessous) et les propositions de la SNPN (en vert) sont classées ci-dessous en fonction des compartiments qui les concernent⁹.

1 / Compartiment **Système d'information** :

I-1/ Faire progresser la connaissance des milieux humides

1/Mettre à disposition une plateforme d'information géographique des données des milieux humides

2/Produire la cartographie nationale des milieux humides à l'horizon 2024

3/Poursuivre l'effort d'inventaires de zones humides sur le territoire national

I.3/ Mieux évaluer

6/Renforcer la composante "milieux humides" dans l'Observatoire national de la biodiversité

7/Coordonner au niveau national le développement et le déploiement d'outils communs pour le suivi de l'évolution des milieux humides par la mise en œuvre du projet Mhéo

III-2/ Restaurer

22/Développer la mise en place de mesures de réduction d'impacts sur les milieux aquatiques et la ressource en eau des réseaux de drainage existants en créant une BD Drainage nationale

I-1/ Faire progresser la connaissance des milieux humides

29. Les zones humides sont mieux comprises et l'on peut détecter les phénomènes et dynamiques systémiques et globaux qui les affectent :

Action : Inventorier, cartographier et mettre en œuvre un suivi quantitatif des mares ; identifier les réseaux fonctionnels de mares ; mutualiser les données ; intégrer la cartographie des mares à celle des zones humides. Idéalement, ajouter à cette cartographie des données sur l'état écologique des mares et de leurs réseaux. Actualiser la cartographie tous les 5 ans.

III-1/ PROTÉGER

52. Une maîtrise foncière des zones humides accrue

Action : Les 20 000 ha déjà acquis et les 20 000 ha à acquérir sont identifiés, cartographiés et protégés ou gérés de manière favorable aux zones humides.

⁹ Le chiffre romain correspond à l'axe du PNMH, puis figurent les numéros des sous-objectifs et mesures.



2/ Compartiment Prix relatif :

III-1/ Protéger

18/Faire évoluer les outils financiers et fonciers, et Développer les labels bas carbone sur les milieux humides

III-3/ Faire évoluer les usages

27/Favoriser la mise en œuvre de pratiques de chasse respectueuses des milieux humides en renforçant la collaboration avec la Fédération nationale des chasseurs et leur réseau de sociétés locales

II-2/ FAIRE DES MILIEUX HUMIDES UN VERITABLE ENJEU AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL POUR FAIRE FACE AUX CRISES ACTUELLES

37. Une écofiscalité favorable aux zones humides

Action 1 : Supprimer les subventions néfastes aux zones humides après leur priorisation.

Action 2 : Soustraire les zones humides non-bâties de l'immobilier soumis à l'IFI.

Action 3 : Créer le mécanisme de dation (don de terrain pour régler des frais de succession) de terrains naturels, créer les critères et agrément des destinataires de ces datations.

Action 4 : Défisicaliser les travaux de restauration ou d'entretien à l'instar de ce qui existe en faveur des bois et des forêts.

38. La création de périmètre tampon autour des aires protégées par les particuliers est favorisée

Action : Supprimer ou réduire la taxe sur les revenus issus des espaces naturels pour toutes les activités respectant des critères d'éco-conditionnalité.

III-1/ PROTEGER

48. Les Solutions Fondées sur la Nature basées sur les zones humides sont déployées

Action : Créer un fonds de financement abondé par la taxe carbone, la valorisation économique des flux et stocks de carbone, la taxe d'aménagement, etc. pour financer les SFN-ZH en lien avec la lutte et la réduction des effets des changements climatiques.

53. Les financements en faveur des zones humides sont accrus

Action 1 : Verdissement de la dotation globale de fonctionnement en faveur des communes faisant le choix de protéger les zones humides.

Action 2 : Accroître et sanctuariser les budgets de la direction de l'eau et de la biodiversité du MTE, de l'OFB et des Agences de l'eau.

Action 3 : Développer de nouvelles sources de financements, comme une contribution des assurances, dédiées à la préservation/restauration des zones humides qui sont des Solutions Fondées sur la Nature face aux catastrophes naturelles.

54. Les pratiques agricoles favorables aux zones humides sont soutenues financièrement

Action 1 : Rattacher les PSE au premier pilier de la PAC ; généraliser les PSE.

Action 2 : Créer un soutien financier pérenne (>5ans) à l'élevage extensif en zone humide.

55. La création de périmètre tampon autour des aires protégées par les particuliers est favorisée



Action 1 : Créer des incitations fiscales pour les ORE : crédits d'impôts et/ou autres incitations fiscales en fonction de critères liés à la qualité des milieux naturels et aux mesures de protection ou de gestion prises ; exclusion du dispositif des ORE signées dans le cadre de la compensation écologique , éligible à un régime fiscal incitatif seulement dans certains milieux naturels de qualité et/ou sous condition de contenu minimal de mesures de protection et/ou de gestion qui pourraient être définies dans le régime fiscal à paraître ; incitations fiscales mises en place concernant donc aussi bien le revenu imposable et l'impôt sur le revenu que les impôts portant sur la valeur du bien concerné (plus-values, droits de mutation à titre gratuit, droit de succession, etc.).

Action 2 : Créer un réseau d'ANP privées à partir des territoires dans une démarche ORE, dation/don, baux ruraux à clause environnementale ? Intégrées dans une démarche de labélisation pour la défiscalisation, l'identification, la cartographie et le suivi dans le temps long.

56. Les pressions sur les zones humides sont réduites

Action : Créer une redevance d'artificialisation des sols (notamment en zones humides) ou une redevance pour utilisation de services écosystémiques, au bénéfice des agences de l'eau et dédiée à la préservation de la nature, dans la lignée du principe pollueur-payeur.

III-3/ FAIRE EVOLUER LES USAGES

67. Les pressions sur les zones humides sont réduites

Action : Créer des mesures contractuelles, individuelles ou collectives pérennes, incitatives et avec de garanties à long terme, via les politiques agricoles et forestières. 56

3/ Compartiment Institution sociale / règles du jeu :

II-2/ Faire des milieux humides un véritable enjeu aux niveaux national et international pour faire face aux crises actuelles

11/Renforcer le cadre international et européen sur la protection des milieux humides

12/Renforcer la mobilisation et l'articulation des différentes politiques publiques nationales

III-1/ Protéger

17/Renforcer l'effectivité du droit avec un cadre juridique clarifié pour la police de l'eau et améliorer l'application de la séquence " éviter-réduire-compenser"

II-1/ METTRE EN OEUVRE DES APPROCHES STRATEGIQUES POUR LES MILIEUX HUMIDES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

32. Les zones humides sont protégées et maintenues en bon état écologique :

Action 1 : Faire que les SAGE fixent des cumuls maxima de surfaces affectées au sein de leur périmètre, au-delà desquels tous nouveaux travaux d'assèchement ou de remblaiement (même en-dessous des seuils de déclaration ou d'autorisation) seraient interdits.

Action 2 : Possibilité pour le règlement des SAGE d'édicter une règle particulière d'interdiction de destruction des zones humides sans seuil de surface (modification de l'article R. 212-47 du code de l'environnement).

II-1/ METTRE EN OEUVRE DES APPROCHES STRATEGIQUES POUR LES MILIEUX HUMIDES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

35. Le 4e PNMH bénéficie d'un portage politique fort, continu et interministériel



Action 1 : Nommer un délégué interministériel pour piloter le 4e PNMH.

Action 2 : Effectuer un reporting interministériel.

Action 3 : Assurer les moyens de la politique "zones humides" et leur pérennité pluriannuelle.

Action 4 : Rendre visible le PNMH au sein de la 3e SNB.

II-3/ MOBILISER LES ACTEURS POUR MIEUX FAIRE CONNAITRE LES MILIEUX HUMIDES ET LES SERVICES QU'ILS RENDENT

43. L'accès citoyen à la justice environnementale et à la démocratie participative en lien avec les projets environnementaux est favorisé

Action : Créer un réseau de veille et d'alerte sur les projets et les consultations en zones humides.

44. La demande sociétale d'application de la réglementation et d'équité territoriale en matière protection des zones humides et des marais est satisfaite

Action : Accompagner les citoyens et ONGs locales.

III-1/ PROTEGER

49. Les zones humides sont protégées et maintenues en bon état écologique
Action : Instaurer un régime de déclaration au titre de la nomenclature Loi sur l'eau qui s'applique dès le premier m² de zone humide impacté par les travaux (modification de l'article R. 214-1, nomenclature Eau annexée)

57. L'accès citoyen à la justice environnementale et à la démocratie participative en lien avec les projets environnementaux est favorisé

Action : Modifier sa législation sur l'évaluation des incidences environnementales des projets pour mieux transposer la directive européenne sur l'évaluation environnementale.

III-2/ RESTAURER

60. Des zones humides restaurées ou réhabilitées

Action 2 : Publier le décret d'application de l'article 167 de la loi n° 2016-1087.

III-3/ FAIRE EVOLUER LES USAGES

65. Les prairies humides sont maintenues

Action : Interdire le retournement des prairies humides.

66. Les fonctionnalités hydrologiques des zones humides sont maintenues et restaurées

Action : Interdire le drainage.

4/ Compartiment Systèmes vivants :

III-1/ Protéger

15/Doubler d'ici à 2030 la superficie des zones humides sous protection forte, et la renforcer en outre-mer, en mettant en œuvre les engagements de la Stratégie nationale pour les Aires protégées

III-2/ Restaurer

19/Lancer une campagne de restauration des milieux humides, avec 20 000 ha restaurés à l'horizon 2030, dont 10 000 ha de tourbières

20/Poursuivre et accélérer la restauration des cours d'eau permettant d'améliorer les fonctions des milieux humides

21/Améliorer la gestion des ouvrages hydrauliques pour favoriser l'accueil des populations piscicoles comme l'anguille européenne



II-1/ METTRE EN OEUVRE DES APPROCHES STRATEGIQUES POUR LES MILIEUX HUMIDES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

33. 100% des récifs coralliens français sont protégés effectivement et efficacement

Action : Mettre en place des mesures fortes au niveau des bassins versants des récifs coralliens, selon les modalités de protection propres aux territoires concernés. Demander un PNA récifs coralliens ?

III-2/ RESTAURER

59. Les fonctionnalités hydrologiques des zones humides sont maintenues et restaurées

Action : Ne pas restaurer les drainages existants, boucher activement des drains.

60. Des zones humides restaurées ou réhabilitées

Action 1 : Restaurer des zones humides.

Action 3 : Réhabiliter des zones humides : réhumidifier les zones humides riches en carbone (tourbières, etc.) asséchés et non restaurées.

61. Des cours d'eau renaturés, avec des zones humides fonctionnelles

Action 1 : Effacer des grands barrages hydroélectriques dont l'impact sur la biodiversité et l'écoulement des sédiments est jugé le plus fort.

Action 3 : Supprimer toutes les digues qui prolongent les embouchures et bloquent la circulation des sédiments vers les plages, en particulier en Méditerranée.

62. Les réseaux de mares sont restaurés et plus fonctionnels

Action : Créer, restaurer des réseaux de mares

5/ Compartiment Organisation et gouvernance :

II-1/ Mettre en œuvre des approches stratégiques pour les milieux humides sur l'ensemble du territoire

9/Définir et mettre en œuvre des stratégies territoriales pour les milieux humides au niveau des bassins

10/Renforcer l'intégration des milieux humides dans la mise en œuvre des compétences GEMAPI

II-2/ FAIRE DES MILIEUX HUMIDES UN VERITABLE ENJEU AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL POUR FAIRE FACE AUX CRISES ACTUELLES

34. Les Solutions Fondées sur la Nature basées sur les zones humides sont déployées

Action 1 : Intégrer les contributions de ces puits de carbone aux contributions déterminées au niveau national de l'Accord de Paris sur le Climat.15

Action 2 : Généraliser les SFN basées sur les zones humides (tourbières, mangroves, marais littoraux, herbiers marins, etc. sans oublier les réseaux de mares) pour stocker du carbone et maintenir les stocks de carbone.

36. La ressource en eau subit moins de pressions

Action : Intégrer les zones humides dans les politiques de protection de la quantité et de la qualité des eaux, en prenant en compte les effets des changements climatiques.



II-3/ MOBILISER LES ACTEURS POUR MIEUX FAIRE CONNAITRE LES MILIEUX HUMIDES ET LES SERVICES QU'ILS RENDENT

42. La création de périmètre tampon autour des aires protégées par les particuliers est favorisée

Action : Sensibiliser les collectivités territoriales et les notaires, les associations et fondations au dispositif des Obligations Réelles Environnementales (ORE).

45. L'engagement et l'expression des jeunes en faveur des zones humides est favorisé

Action 1 : Créer des liens entre les mouvements de jeunes internationaux et nationaux.

Action 2 : Créer des liens entre les différents mouvements thématiques (marche pour le Climat, jeunes ambassadeurs de l'environnement, RESES, etc.) et le sujet des zones humides.

Action 3 : Intégrer des jeunes dans les différentes instances concernant l'eau, les zones humides

Action 4 : Développer des aires terrestres éducatives avec des mares pédagogiques

III-1/ PROTÉGER

50. Les surfaces de zones humides protégées sont plus étendues

Action 1 : Dans la SNAP, donner la priorité aux écosystèmes de zones humides, et en particulier de tourbières, dans la création de nouvelles aires protégées.

Action 2 : Mettre des zones humides en protection forte

51. Une maîtrise foncière des zones humides accrue

Action : Les agences de l'eau acquièrent 20 000 ha (en plus des 20 000 déjà acquis) de façon pérenne.

58. Les mares et leurs réseaux ne sont plus détruits

Action 1 : Protéger les mares et leurs réseaux par leur prise en compte dans les documents d'urbanismes, etc.

Action 2 : Mieux gérer les mares par l'acquisition publique ou associative, par des conventions de gestion, par l'écolabélisation.

Action 3 : Elaborer les modalités de mise en place de protection forte à des micro-systèmes comme les mares, puis commencer leur application.

Action 4 : Placer des réseaux de mares en ANP (continue ou discontinue).

III-3/ FAIRE ÉVOLUER LES USAGES

64. Les bassins versants des zones humides en ANP sont protégés

Action : Préserver une alimentation en eau suffisante des milieux naturels, prioritaire sur les autres usages (hormis eau potable) ; Mettre en place un prélèvement maximum annuel.

6/ Compartiment Individus & préférences :

I-2/ Améliorer les savoirs sur les milieux humides

4/Création d'un pôle de compétence scientifique et techniques sur les sujets de recherche liés aux milieux humides pour favoriser une cohérence d'ensemble des projets de recherche

5/Encourager et développer la valorisation des résultats de projets de recherche sur les milieux humides



I.3/ Mieux évaluer

8/Poursuivre l'évaluation des services rendus par les écosystèmes aquatiques et humides et Mettre à disposition des outils d'appropriation opérationnels

II-3/ Mobiliser les acteurs pour mieux faire connaître les milieux humides et les services qu'ils rendent

13 Mettre en œuvre la stratégie de CESP 2021-2030 sur les milieux humides afin d'inciter et accompagner des changements de politiques et de comportements par et pour une meilleure appropriation des enjeux milieux humides

14 Poursuivre les manifestations nationales mettant en visibilité les milieux humides

III-1/ Protéger

16/Promouvoir la labellisation des sites Ramsar et renforcer le réseau français

II-3/ MOBILISER LES ACTEURS POUR MIEUX FAIRE CONNAITRE LES MILIEUX HUMIDES ET LES SERVICES QU'ILS RENDENT

46. L'efficacité des actions de communication, d'éducation, de sensibilisation et de participation applicable par les acteurs des zones humides (CESP) est améliorée

Action : Réaliser une recension et la diffusion des retours d'expérience (REX) en matière d'action de communication, d'éducation, de sensibilisation et de participation applicable par les acteurs des zones humides (CESP).

47. La société comprend les mares et les apprécie

Action : Sensibiliser le grand public, les scolaires, les acteurs, les collectivités aux enjeux des mares, améliorer leur image, notamment avec le renforcement et le développement de la Fête des mares.

7/ Compartiment Techniques de productions :

III-3/ Faire évoluer les usages

23/Soutenir les pratiques agricoles valorisant les prairies humides par la création d'un réseau national des systèmes d'élevage en milieux humides valorisant les travaux et expériences positives

24/Favoriser la mise en œuvre de pratiques aquacoles/conchylicoles respectueuses des milieux humides ? (Pas de détails)

25/Favoriser la mise en œuvre de pratiques piscicoles / de pêche respectueuses des milieux humides ? (Pas de détails)

26/Favoriser la mise en œuvre de pratiques forestières et sylvicoles respectueuses des milieux humides

27/Favoriser la mise en œuvre de pratiques de chasse respectueuses des milieux humides en renforçant la collaboration avec la Fédération nationale des chasseurs et leur réseau de sociétés locales

28/Favoriser la mise en œuvre de pratiques sportives et de tourisme respectueuses des milieux humides

Sans cela, il sera impossible de respecter les Accords de Paris, et sans doute les autres engagements liés à la Convention sur la diversité biologique.

II-1/ METTRE EN OEUVRE DES APPROCHES STRATEGIQUES POUR LES MILIEUX HUMIDES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

31. Les solutions fondées sur la nature basées sur les zones humide (SFN-ZH) sont déployées : Action : Accompagner les collectivités dans l'intégration des SFN-ZH en lien avec la lutte et la réduction des effets des changements climatiques, y compris basées



sur des zones humides ordinaires, dans leurs documents d'urbanisme et d'aménagement, et dans la mise en place des SFN-ZH.

III-2/ RESTAURER

61. Des cours d'eau renaturés, avec des zones humides fonctionnelles

Action 2 : Restaurer écologiquement des rivières par la suppression de tous les obstacles, des digues et des enrochements, par des processus naturels (castors), etc.

63. Restaurer les fonctions écosystémiques et les réseaux écologiques des cours d'eau et des zones humides

Action : Restaurer les fonctions écosystémiques et les réseaux écologiques des cours d'eau et des zones humides par l'ingénierie écologique du Castor d'Europe.

Grégoire Macqueron et Christophe Eggert

